

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2020

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'année 2019

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile pour l'année 2019;
vu la décision du conseil d'administration de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile du 5 mars 2020,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers individuels de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de profits et pertes;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de profits et pertes, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) pour l'exercice 2019.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2019 et
- le rapport de l'organe de révision du 5 mars 2020.

Les états financiers de l'Imad pour l'exercice 2019 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 39 793 500 francs en augmentation de 3 073 455 francs par rapport au 31 décembre 2018. A l'actif, les principales variations concernent le poste des actifs circulants qui augmente de 6 499 479 francs en lien avec le résultat annuel positif et le poste d'actifs immobilisés qui diminue de 3 426 024 francs en lien avec les nouvelles règles d'activation des biens. Au passif, les fonds propres augmentent de 5 689 777 francs et les fonds étrangers diminuent de 2 616 321 francs;
- le résultat d'exploitation se monte à 5 750 246 francs et s'améliore de 11 218 163 francs par rapport à l'exercice 2018. Entre 2018 et 2019, les produits d'exploitation ont crû de 28 512 802 francs pour un total de 276 531 591 francs. Les charges d'exploitation ont connu une hausse de 17 294 639 francs par rapport à 2018, pour un total s'élevant à 270 781 345 francs. La majeure partie de ce montant concerne les charges de personnel;
- le résultat net est de 5 689 777 francs et s'améliore de 10 760 562 francs par rapport à l'exercice 2018;
- les dispositions du contrat de prestations prévoient une répartition du résultat net à hauteur de 75% en faveur de l'IMAD et de 25% en faveur de l'Etat. Cependant, les quatre exercices du contrat de prestations 2016 à 2019 présentant un résultat cumulé déficitaire, l'entier de la perte est à charge de l'Imad;
- la variation nette des liquidités est de 1 638 131 francs en amélioration de 4 492 911 francs par rapport à l'exercice 2018;

- le total des fonds propres est de 6 655 303 francs en amélioration de 5 689 777 francs par rapport à l'exercice 2018.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Rapport financier de l'exercice 2019*
- 2) *Rapport de l'organe de révision du 5 mars 2020*



imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Rapport financier 2019

Validé en séance du Conseil d'administration du 5 mars 2020

Table des matières

1.	Résultat de l'exercice 2019 en bref	3
2.	Analyse des données financières 2019	5
2.1	Les fonds propres affectés	5
2.2	Événements exceptionnels 2019	6
2.2.1	<i>Annuité rétroactive 2016</i>	6
2.2.2	<i>Revue des règles d'activation des biens</i>	7
2.3	Produits de la facturation	7
2.3.1	<i>Les tarifs</i>	8
2.3.2	<i>Les chiffres clés</i>	9
2.3.3	<i>Les prestations de soins</i>	10
2.3.4	<i>Les prestations d'aide pratique</i>	12
2.3.5	<i>Les autres prestations</i>	13
2.4	Indemnités	13
2.5	Autres produits	14
2.6	Dotations et charges de personnel	15
2.6.1	<i>La dotation</i>	15
2.6.2	<i>Les charges de personnel</i>	16
2.7	Autres charges d'exploitation	17
A.	Etats financiers	19
B.	Présentation et principes comptables	24
C.	Événements significatifs	28
D.	Notes annexes aux états financiers	31
D.	Autres engagements et divers	48

1. Résultat de l'exercice 2019 en bref

L'exercice 2019 se clôture sur un non dépensé de 5,7 millions de francs intégrant le versement d'une indemnité supplémentaire de 5 millions de francs votée par la commission des finances du Grand Conseil de l'Etat de Genève le 19 février 2020. L'octroi de cette indemnité supplémentaire permet au Conseil d'administration de maintenir les fonds propres affectés aux projets nécessaires à la transformation de l'institution. En effet, sans celle-ci, **imad** se serait retrouvée dans l'obligation de désaffecter les fonds propres concernés, étant responsable d'assumer les déficits cumulés au terme du contrat de prestations 2016-2019¹.

Même si le niveau de fonds propres au 31 décembre 2019 permet à l'institution de poursuivre ses projets, le problème reste entier puisque, à terme, les fonds propres affectés auront été utilisés et la marge de manœuvre n'aura pu être reconstituée (considérant le plan financier quadriennal tout juste à l'équilibré). Pour le surplus, **imad** est une institution « jeune » conjuguant faible assise financière², masse salariale très élevée³ et marges de manœuvre restreintes⁴. Par ailleurs, il convient de relever que **imad** aura assumé sur la période du contrat de prestations 2016-2019 près de 18 millions de francs résultant des déficits cumulés sur la période mais également du sous financement historique des mécanismes salariaux et des augmentations de taux de cotisations de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (ci-après CPEG) ayant prévalu jusqu'en 2019.

Hors cette indemnité supplémentaire, le résultat de 0,7 million de francs s'avère être très proche du budget (0,5 million de francs de résultat budgété) en intégrant toutefois les évènements exceptionnels suivants :

- Faisant suite à un arrêt du Tribunal fédéral sur l'octroi d'une annuité rétroactive 2016, un montant d'indemnité supplémentaire de 8,1 millions de francs a été octroyé afin de couvrir les charges salariales induites.

¹ Article 14 alinéa 6 : « A l'échéance du contrat, l'imad assume ses éventuelles pertes reportées. ». les bénéficiaires sont, quant à eux, répartis entre l'institution (75%) et l'Etat de Genève (25%).

² Le volume du bilan de **imad** s'élève à 40 millions de francs et ne présente que 3,5 millions de francs d'actifs immobilisés (0,9%) ainsi qu'un capital de dotation de Fr. 100'000,-. Les fonds étrangers se montant à 33,1 millions de francs soit 83.3% de son bilan. Enfin, **imad** n'est pas propriétaire de biens immobiliers et est locataire de l'entier des locaux qu'elle occupe.

³ La masse salariale représente près de 90% des charges d'exploitation et est régie par des lois cantonales. Par conséquent, les mécanismes salariaux et les augmentations de cotisations sociales ont un effet de levier particulièrement conséquent compte tenu de la structure budgétaire de **imad**.

⁴ Sans possibilité d'agir sur les tarifs fédéraux, présentant peu de latitude sur les tarifs cantonaux, appliquant l'obligation d'admettre et ayant déjà mis en œuvre les principaux leviers d'efficience.

- Poursuivant un objectif de simplification, la révision des règles d'activation de biens de l'institution a eu pour effet de diminuer le nombre de biens sous gestion, ayant un impact sur les amortissements de 2,8 millions de francs compensés en majeure partie par les produits différés de la subvention d'investissement de 2,6 millions de francs. L'impact résiduel sur le résultat net est de -0,2 million de francs.

Hormis ces considérations financières, il convient de relever la progression de 1,8% des heures prestées de soins facturables au sens de la loi sur l'assurance maladie (ci-après LAMal) et de 3,0% pour la clientèle plus complexe bénéficiant de soins 6 et 7 jours sur 7 et nécessitant des besoins de prise en charge et de coordination plus intensifs. Sur la période du contrat de prestations, un accroissement de 16,8% d'heures de cette clientèle est relevé.

Enfin, malgré cette augmentation de volumétrie, les charges salariales ainsi que les autres charges d'exploitation de l'institution sont maîtrisées.

2. Analyse des données financières 2019

2.1 Les fonds propres affectés

Au terme du contrat de prestations, grâce à l'octroi d'une indemnité supplémentaire de 5 millions de francs par la commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'administration de **imad** peut maintenir l'affectation des fonds propres destinée aux projets de l'institution qu'il avait prévu de mener dans la durée⁵. En effet, les fonds propres nets se montent à 6,7 millions de francs et permettent de couvrir le solde de fonds propres affectés d'un peu plus de 5 millions de francs au 31 décembre 2019. L'institution aura toutefois assumé, sur la période du contrat de prestations 2016-2019 la couverture des déficits cumulés pour un montant de 8,8 millions de francs. S'ajoutent à ceci, 9,1 millions de francs de sous financement des mécanismes salariaux également pris en charge par l'institution.

Le Conseil d'administration est reconnaissant pour le soutien accordé mais ne peut se résoudre à ne pas continuer de communiquer sur les problématiques de financement de l'institution. En effet, force est de constater que les fonds propres réalimentés permettent bien de couvrir les projets précédemment lancés mais seront complètement consommés d'ici à la fin de la période quadriennale 2020-2023. Toutes choses étant égales par ailleurs, **imad** se retrouvera alors dans la même situation de fonds propres insuffisants. En effet, considérant les éléments suivants :

- sans possibilité d'agir sur les tarifs fédéraux (contraint même d'accepter des baisses de tarifs), présentant peu de latitude sur les tarifs cantonaux ;
- devant faire face à près de 90% de masse salariale régie par les lois cantonales, incluant un sous-financement historique des mécanismes salariaux et des augmentations de taux de cotisation de la CPEG ;
- n'ayant qu'une faible assise financière comprenant très peu d'actifs immobilisés ;
- ayant d'ores et déjà mis en œuvre les leviers d'efficience les plus importants⁶ ;

⁵ Avant le vote du crédit supplémentaire le 19 février 2020, le Conseil d'administration se retrouvait face à l'injonction paradoxale suivante : en toute légalité il avait affecté une partie des fonds propres (résultant de réserves quadriennales acquises du précédent contrat de prestation, conformément aux règles de répartition en vigueur) à des projets nécessaires à **imad** mais devait en abandonner l'idée au vu des déficits structurels enregistrés sur la période du contrat de prestations 2016-2019.

⁶ Sur la période du contrat de prestations 2012-2015, sans compter le dépassement de 100'000 heures de l'objectif fixé des heures prestées de soins, ce sont 26,6 millions de francs d'efforts d'efficience qui ont permis d'absorber le sous financement des mécanismes salariaux ainsi que les réductions successives de la progression de l'indemnité (soit près de 5% des montants d'indemnités octroyés à **imad**). En outre, sur la même période, **imad** a pu créer une réserve quadriennale de 15,5 millions de francs et restituer 4 millions de francs à l'Etat de Genève.

imad se retrouve dans l'incapacité de reconstituer des fonds propres permettant à son Conseil d'administration d'assumer les responsabilités inhérentes à sa fonction en retrouvant une autonomie financière indispensable pour l'investissement dans la transformation de l'institution.

Bien entendu, en démarche parallèle, **imad** continue à promouvoir la recherche de fonds privés au travers de la fondation Fond'imad ainsi que l'exploration de pistes d'efficience en continu.

2.2 Événements exceptionnels 2019

2.2.1 Annuité rétroactive 2016

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 7 juin 2019⁷, a déclaré irrecevable le recours du Conseil d'Etat contre la décision de la chambre administrative de la Cour de justice de Genève qui invalidait sa décision du 23 mars 2016 de ne pas accorder d'annuité au personnel de l'Etat en 2016. Cet arrêt a eu pour conséquence le versement, de la part de l'Etat de Genève et de plusieurs établissements publics autonomes dont **imad**, du rattrapage de l'annuité portant sur une partie de 2016 et sur l'ensemble des années suivantes. Ce versement a été compensé par l'octroi d'une indemnité supplémentaire de la part de l'Etat de Genève.

Le versement de cette annuité rétroactive a eu les conséquences suivantes dans le cadre des comptes 2019 :

- Les charges salariales et autres charges de personnel enregistrent l'impact du versement de l'annuité rétroactive pour les années 2016 à 2019 pour un montant de Fr. 7'858'658,85 incluant une provision de Fr. 80'000,- en lien avec les cas spécifiques restant à traiter.
- Une surcharge des ressources internes incluant l'engagement de ressources spécifiques pour traiter du versement de l'annuité rétroactive 2016 estimée à Fr. 313'500,-.
- L'enregistrement d'une indemnité supplémentaire de Fr. 8'172'158,85 permettant de couvrir ces charges.

Ces éléments sont repris dans le cadre des comparaisons temporelles et budgétaires dans les analyses détaillées ci-après.

⁷ Tribunal fédéral, Cour de droit social, arrêts 8C_530/2018, 8C_532/2018.

2.2.2 Revue des règles d'activation des biens

Dans le cadre de ses recherches de simplification et d'efficience et faisant suite aux constats du suivi de nombreux biens pour une valeur bilancielle faible, **imad** a décidé de réviser les critères d'activation de ses biens (les notes annexes aux états financiers détaillent les changements effectués).

L'institution est ainsi passée de près de 27'000 biens suivis pour une valeur nette de 6,9 millions de francs à moins de 8'000 biens pour une valeur nette de 3,5 millions de francs. Les impacts financiers sur le compte de pertes et profits d'un montant total de 2,8 millions de francs sont les suivants :

- Les charges d'amortissement liées à une loi d'investissement sont compensées par les produits différés d'indemnité d'investissement pour un montant de Fr. 2'611'181,-.
- Les charges d'amortissement de biens achetés hors loi d'investissements viennent impacter le résultat net 2019 pour un total de Fr. 191'217,-.

2.3 Produits de la facturation

Les prestations soumises à facturation concernent les prestations de soins au sens de la LAMal (prises en charge par les assureurs à hauteur des tarifs reconnus au niveau fédéral) et les prestations de maintien à domicile facturables au client selon les tarifs approuvés par le Conseil d'Etat.

Concernant les prestations de soins, les limites du financement selon la LAMal restreignent la facturation aux actes spécifiés et selon des temps standards et ne permettent pas de reconnaître l'entier des temps passés aux soins pour la prise en charge clientèle. Il en va des temps de coordination facturables uniquement selon des conditions très restrictives⁸ ou encore des temps de déplacement non facturables. A cette inadéquation du système de financement fédéral des soins à domicile vient s'ajouter, dès 2020 et sur proposition du Conseil fédéral, une réduction tarifaire des prestations de soins facturées au sens de la LAMal de -3,6%, totalement injustifiée et qui impactera le financement résiduel cantonal de près de 1,6 million de francs pour les prestations facturées par **imad**. Ces éléments accroissent la perte de sens dans un secteur employant des professionnels dans des métiers à forte pénibilité (aide et soins à la personne seule et dans un contexte domiciliaire, déplacements par tous les temps sur tout le territoire, etc.).

⁸ Aucune coordination n'est a priori facturable, même dans des situations complexes. Les temps de coordination ne sont facturables actuellement qu'en application de conditions extrêmement restrictives.

Reste encore en suspens le financement du matériel de soins puisque deux arrêts du Tribunal administratif fédéral⁹ rendus en 2017 concernaient les organisations de soins à domicile et les EMS. Ceux-ci entérinaient le fait que le matériel LiMA¹⁰ utilisé dans le cadre des prestations délivrées, et précédemment pris en charge par les assureurs, devait dorénavant être inclus dans les tarifs appliqués et donc être pris en charge au travers du financement résiduel cantonal. Toutefois, une consultation concernant une modification de la LAMal est actuellement menée par le département fédéral de l'intérieur. Celle-ci vise à supprimer la distinction en matière de rémunération entre le matériel LiMA, qu'il soit utilisé par le personnel soignant ou par l'assuré lui-même, permettant de revenir à une situation simple à mettre en œuvre et permettant de limiter la charge administrative.

Pour les autres prestations, il s'agit essentiellement :

- d'aide pratique et d'aide aux familles ;
- de repas à domicile, de repas dans les salles à manger des immeubles à encadrement pour les personnes âgées (ci-après IEPA) et de repas pris en commun dans des restaurants dans le cadre de la prestation « Autour d'une table » ;
- de sécurité à domicile ;
- de soutien aux proches aidants (unités d'accueil temporaire et de répit, ci-après UATR).

Enfin, les prestations d'intérêt général, de formation ainsi que celles liées à la mise en œuvre des politiques sociales, ne font pas l'objet d'une facturation et ne concourent donc pas aux produits tels que détaillés ci-après.

2.3.1 Les tarifs

Fixés de manière uniforme au niveau fédéral quel que soit le canton, les tarifs des soins de longue durée LAMal sont inchangés par rapport à l'exercice 2018 (eux-mêmes inchangés depuis 2011). Fixés par le règlement tarifaire genevois¹¹, les soins aigus et de transition LAMal ne sont également pas modifiés par rapport à l'année précédente. Concernant les

⁹ Arrêts du 1er septembre 2017 (TAF C-3322/2015) et du 7 novembre 2017 (TAF [C-1970/2015](#)).

¹⁰ Liste recensant les moyens et appareils pris en charge par l'assurance obligatoire des soins et qui sont utilisés par l'assuré lui-même ou avec l'aide d'un intervenant non professionnel impliqué dans l'examen ou le traitement.

¹¹ Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transition (RTCADom), J 3 05.20.

tarifs des prestations non LAMal ainsi que la contribution personnelle aux coûts des soins, ils ne sont également pas modifiés en 2019.

Enfin, l'application des tarifs dégressifs en fonction du revenu déterminant unifié (RDU) sur une majorité de prestations non LAMal a un impact sur le tarif moyen appliqué : il a été constaté un manque à facturer total d'environ 1,4 million en lien avec la mise en œuvre de cet aspect de politique sociale. De manière similaire, les impacts de l'application des décisions du Conseil d'Etat en matière de politique sociale sur le montant maximum de contribution personnelle aux coûts de soins¹² ont représenté un montant d'environ 7,2 millions de francs de non-facturation pour **imad** sur l'exercice.

2.3.2 Les chiffres clés

Les produits de la facturation évoluent de la manière suivante :

(en millions de CHF)

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Prestations LAMal ¹⁾	51.7	50.7	-1.0	49.6	1.1
Aide pratique ²⁾	10.4	9.4	-1.0	9.6	-0.2
Repas à domicile	7.7	7.3	-0.3	7.3	0.0
Sécurité à domicile	2.5	2.1	-0.4	2.0	0.1
Autres produits facturés ³⁾	3.0	3.0	-0.0	2.6	0.3
Total	75.3	72.5	-2.8	71.2	1.3

¹⁾ comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

²⁾ comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

³⁾ comprend les prestations en lien avec les UATR, les IEPA et les rendez-vous non décommandés.

L'écart au budget s'explique principalement par une volumétrie de prestations réalisée inférieure à celle qui avait été prévue. Mis à part pour l'aide pratique, les prestations sont néanmoins toutes en évolution positive par rapport à l'exercice précédent. Des explications plus détaillées par catégorie de produit facturé sont fournies ci-après.

¹² Le niveau de contribution personnelle est actuellement fixé par le Conseil d'Etat à 10% de la contribution maximale de l'assurance obligatoire des soins (arrêté du Conseil d'Etat n°05209-2010). Le niveau maximal admis par la législation fédérale est de 20%.

Enfin, en termes d'heures facturées¹³ et de prestations, celles-ci évoluent de la manière suivante en 2019 :

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Heures facturées de soins de longue durée	712'000	696'520	-15'480	684'213	12'306
Heures facturées d'ergothérapie	15'500	15'658	158	14'187	1'472
Nombre de contributions client	926'000	899'287	-26'713	879'479	19'808
Heures facturées d'aide pratique	337'000	306'123	-30'877	320'080	-13'957
Nombre de repas à domicile	469'000	452'917	-16'083	462'856	-9'939
Abonnements sécurité à domicile	61'200	56'446	-4'754	54'963	1'483
Jours d'hébergement en UATR	10'500	11'527	1'027	11'620	-93

2.3.3 Les prestations de soins

Les heures prestées de soins facturées affichent une progression de 1,8% par rapport aux comptes 2018 mais n'atteignent pas le budget prévu. Considérant l'introduction du financement résiduel cantonal¹⁴ et l'accroissement du nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile, cette progression montre à quel point il est important, dans un contexte d'évolution des besoins, qu'une institution publique prenne en charge tous les clients quel que soit leur situation (complexité, temps de prestation, localisation, situation financière, etc.). A ce propos, il convient de relever les éléments suivants :

- Un accroissement des patients bénéficiant de prestations 6 et 7 jours sur 7 de 5,3% entre 2018 et 2019 et de la volumétrie des prestations de soins de 13'334 heures (+3,0%). Sur 4 ans, période du contrat de prestations, cette évolution est de

¹³ Les heures facturées incluent un arrondi de facturation et ne doivent pas être confondues avec les heures prestées.

¹⁴ Le financement résiduel cantonal, appliqué dès le 1^{er} janvier 2019 pour les organisations de soins à domicile privées et les infirmières indépendantes, consiste en le versement d'une contribution cantonale au coût des soins permettant de couvrir les coûts des soins non pris en charge par l'assurance-maladie. Il est versé selon la volumétrie de prestations réalisée.

19,1% pour le nombre de clients et 16,8% pour le nombre d'heures soit plus de 66'000 heures de plus.

- **imad** effectue près de 17% de ses heures prestées de soins le week-end (108'954 heures sur 649'626 heures prestées).
- Pour rappel, 8,6% des clients de **imad** représentent la moitié des heures de soins, reflet de la prise en charge de clients complexes nécessitant des prestations de soins et de coordination importantes.
- En outre, il convient de relever qu'une part importante de prestations ou de prises en charge de courte durée sont réalisées par **imad**. On peut notamment relever que le quart des visites de soins réalisées par **imad** sont de 10 minutes et moins (ou prestation d'actes uniques de courte durée¹⁵)¹⁶. Celles-ci représentent seulement 7,1% des heures prestées de soins.

Par ailleurs, la durée moyenne annuelle des prises en charges en soins par client est de 53,8 heures (contre 54,3 en 2018, soit -0,9%) pour **imad**¹⁷, soit proche de la moyenne de 50,4 heures pour les entités publiques suisses¹⁸ mais très inférieure à la durée moyenne des entités privées suisses (hors infirmières indépendantes) de 115,9 heures par client. Cet écart entre les entités publiques et privées s'accroît par ailleurs par rapport à l'année précédente (en 2018 : 50,8, soit -0,8% contre 113,2, soit +2,4%).

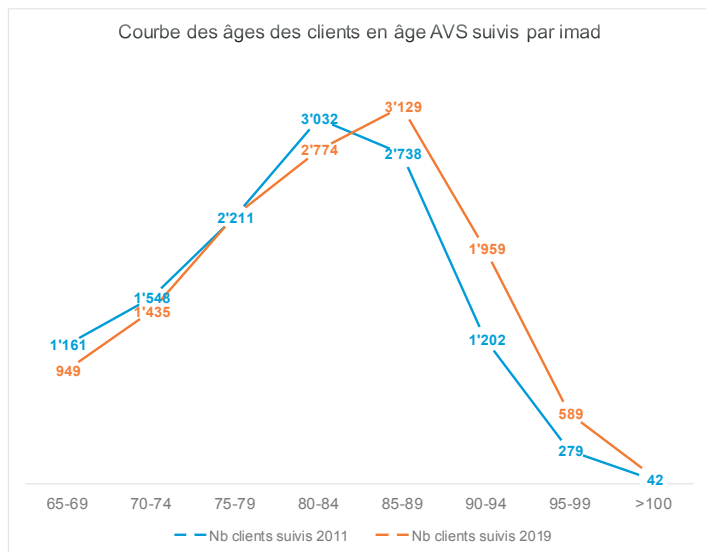
Enfin, même si l'évolution est peu visible annuellement, la courbe des âges se déplace de manière marquée sur les 8 dernières années vers la tranche de 85-90 ans (contre celle des 80-85 ans précédemment).

¹⁵ Il s'agit principalement des actes en lien avec la prise de médicaments ainsi que de l'aide à la mise des bas de contention.

¹⁶ Il convient de relever que le temps de déplacement moyen de **imad** pour les visites d'aide et de soins est d'un peu moins de 8 minutes rendant ces prestations très peu attractives en terme de rendement.

¹⁷ La durée moyenne des visites s'établit, quant à elle, à 29 minutes pour 2019.

¹⁸ Tiré des chiffres 2018 de l'Office fédéral de la statistique « 12.1 : Prestations de soins de longue durée par type de fournisseur ».



2.3.4 Les prestations d'aide pratique

Les heures facturées d'aide pratique diminuent de -4,4% par rapport à l'exercice 2018. Cette diminution s'explique principalement par les raisons suivantes :

- De nouveaux clients préfèrent s'adresser à des organismes privés proposant la prestation à des tarifs moins onéreux et présentant des conditions moins contraignantes. Pour rappel **imad** propose cette prestation « d'aide au ménage » dans un but de maintien de l'autonomie et demande la présence du client afin de le stimuler dans sa mobilisation.
- La poursuite de l'application de critères d'octroi stricts d'attribution de l'aide à la vie quotidienne, y compris aux clients « historiques » de l'institution. Aussi, les heures prestées des clients bénéficiant uniquement de cette prestation diminuent de -13,1% sur l'exercice.

Enfin, cette diminution rapproche **imad** de la moyenne nationale en termes de proportion de volume d'aide pratique par rapport au volume de soins réalisé par les entreprises à but non lucratif.

2.3.5 Les autres prestations

Les produits des prestations de sécurité à domicile sont composés des abonnements mensuels de location des appareils de sécurité et de diverses facturations liées aux installations d'appareils. Le nombre d'abonnements facturés est en augmentation par rapport aux comptes précédents de 2,7% mais n'atteignent pas le budget.

Les produits des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) se composent essentiellement de prestations d'hébergement et de soins. Après un exercice 2018 exceptionnel (accroissement de près de 13%), les jours d'hébergement se stabilisent sur l'exercice 2019. Aussi, il est à relever un taux d'occupation après annulation de 82,4% (hors chambres d'urgence) pour un objectif fixé dans le contrat de prestations pour 2019 de 71%.

Enfin, le nombre de repas livrés à domicile diminue de -2,1% par rapport aux comptes précédents.

2.4 Indemnités

(en millions de CHF)

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Indemnités	188.6	192.7	4.1	176.7	16.0
Indemnités en lien avec l'annuité rétroactive 2016	-	8.2	8.2	-	8.2
Produits différés de subventions d'investissement	-	2.6	2.6	-	2.6
Total	188.6	203.5	14.9	176.7	26.8

Deux évènements « exceptionnels » sont détaillés dans le cadre du tableau ci-dessus. Il s'agit :

- du financement de l'annuité rétroactive 2016 pour 8,2 millions de francs ;
- de la révision des critères d'activation des biens de **imad** ayant un impact sur les produits différés de la subvention d'investissement¹⁹ pour un montant de 2,6 millions de francs ;

¹⁹ Il convient de noter que la variation des produits différés de subventions d'investissements est compensée par une augmentation équivalente des charges d'amortissement sans impact sur le résultat d'exploitation de **imad**.

Le solde de l'évolution de l'indemnité par rapport aux comptes 2018 résulte des principaux éléments suivants :

- un montant d'indemnité supplémentaire en lien avec les besoins de **imad** dans le cadre de la réalisation de ses missions²⁰ ;
- la couverture de l'augmentation des taux de cotisations à la caisse de prévoyance²¹ ainsi que des mécanismes salariaux ;
- un crédit supplémentaire octroyant une indemnité de 5 millions de francs à **imad** lui permettant de reconstituer ses fonds propres afin qu'elle puisse en maintenir l'affectation aux projets nécessaires à l'évolution de l'institution.

L'écart au budget s'explique principalement par la révision des critères d'activation des biens, par l'effet 2019 du versement de l'annuité rétroactive 2016 ainsi que par le versement de l'indemnité supplémentaire de 5 millions de francs.

2.5 Autres produits

(en millions de CHF)

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Autres produits	1.0	1.0	0.0	0.8	0.3

Les autres produits incluent notamment les produits découlant de la commission de l'impôt à la source, des évaluations faites pour le compte du Service des prestations complémentaires, de la participation du fonds en faveur de la formation professionnelle ainsi que de celle du fonds réseau dans le cadre de projets transversaux réalisés par les partenaires du réseau de soins.

²⁰ Pour rappel et de manière décomposée, il s'agit de l'addition des éléments suivants : 1,2 million de francs en lien avec le vieillissement de la population, 3,4 millions de francs en lien avec la couverture du déficit de l'institution et 4,8 millions de francs en lien avec les besoins de l'institution.

²¹ Article 67 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG – B 5 22).

2.6 Dotation et charges de personnel

2.6.1 La dotation

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Personnel soignant et d'exploitation	90.2%	90.8%	0.6%	90.7%	0.1%
Personnel administratif	9.8%	9.2%	-0.6%	9.3%	-0.1%
Total	100%	100%		100%	

La consommation d'ETP au 31 décembre 2019 est de 1'783,8 ETP soit 14,2 ETP supplémentaires par rapport au 31 décembre 2018 mais en dessous du budget de 98,3 ETP.

Après un exercice 2018 relativement stable en terme d'heures prestées de soins²², la croissance a repris au cours de l'exercice 2019. Avec prudence, l'institution a, par la suite, repris les engagements en fonction des besoins avérés conditionnés par le niveau d'activité.

Il convient également de relever qu'avec l'introduction du financement résiduel les besoins en postes pour faire face aux prestations de soins seront adaptés en fonction des variations de l'activité.

²² Il convient de relever ici qu'il s'agit des heures prestées de soins facturables au sens de la LAMal et qui ne sont pas le reflet des heures effectuées dans le cadre de la prise en charge de clients complexes nécessitant plus de coordination mais ne pouvant être reconnues dans ce cadre.

2.6.2 Les charges de personnel

Pour mémoire, les charges de personnel représentent 88% des charges totales d'exploitation dont 91% d'ETP directement affectés au terrain.

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Salaires et charges sociales	228.4	225.2	-3.2	220.0	5.2
Effet annuité rétroactive 2016	-	7.9	7.9	-	7.9
Autres charges de personnel	5.1	6.3	1.2	5.8	0.5
Total	233.6	239.3	5.8	225.8	13.5

Hors effet de l'annuité rétroactive 2016, les charges salariales sont inférieures au budget. Cet écart résulte d'une consommation inférieure à la dotation prévue. Les autres charges de personnel sont supérieures au budget en lien avec les effets des indemnités kilométriques supplémentaires versées suite au déploiement différé de moyens de mobilité dans les équipes de campagne ainsi que des frais de formation plus importants que prévus.

Par rapport aux comptes 2018, les salaires et charges sociales et autres charges de personnel sont en augmentation en lien avec les principaux facteurs suivants :

- l'évolution du nombre d'ETP engagés ;
- l'octroi des mécanismes salariaux 2019 ;
- l'octroi de l'annuité rétroactive 2016 ;
- l'amélioration du taux d'absence ayant des effets de diminution des indemnités journalières reçues²³ ;
- l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance ;

²³ Pour rappel, imad bénéficie d'une assurance perte de gains concernant l'absence maladie et accident et se voit prendre en charge une partie des charges salariales lors de l'absence de ses collaborateurs.

- le versement de l'allocation unique de vie chère de 0,07% aux collaborateurs situés dans les classes 4 à 13 de l'échelle des traitements²⁴.

2.7 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation incluent des charges en lien direct avec les prestations facturées aux clients ainsi que les charges d'entretien, l'acquisition de matériel, les amortissements ou encore les charges de l'administration.

(en millions de CHF)

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018	Ecart aux comptes
Autres charges d'exploitation	30.3	31.4	1.1	27.7	3.8

L'écart par rapport aux comptes 2018 résulte principalement des éléments suivants :

- Pour 2,8 millions de francs, les effets sur les amortissements – quasiment entièrement compensé par un produit différé résultant de la subvention d'investissement – des nouvelles règles d'activations des biens.
- L'augmentation des charges de maintenance software. De manière générale, et comme annoncé dans le budget, les charges informatiques ont une tendance à augmenter en lien avec les locations de licences ainsi que dans le cadre des montées en version des applicatifs métiers.
- L'acquisition de matériel et équipement non activé en lien avec les nouvelles règles d'activation des biens ainsi que l'acquisition de matériel informatique indispensable dans le cadre de la délivrance des prestations.

Il est également à noter qu'un montant de près de 0,5 millions de francs est couvert par les attributions de fonds propres par le Conseil d'administration à des projets nécessaires à la transformation de l'institution.

²⁴ Au sens de l'article 14 de la loi concernant le traitement et les diverses prestations allouées aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (B 5 15, L.Trait), ce versement permet d'assurer la compensation intégrale du renchérissement. Il correspond à la différence entre le traitement que les membres du personnel ont effectivement touché durant l'année écoulée et celui dont ils auraient bénéficié si les traitements avaient été adaptés chaque mois en fonction de l'évolution mensuelle de l'indice genevois des prix à la consommation, le paiement étant effectué au début de l'année suivante, sans intérêts.

L'écart au budget masque les effets conjugués suivants :

- A l'instar de l'écart aux comptes, un dépassement en lien avec l'effet non budgété de la révision des règles d'activation des biens.
- Une économie en lien avec la volumétrie des prestations réalisée et notamment concernant les repas achetés.
- Une économie en lien avec la maîtrise des charges de l'administration et notamment des mandats octroyés.



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2019

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2019	Comptes 2018
Actif circulant		36'291'583	29'792'104
Liquidités	1	18'414'883	16'776'752
Débiteurs	2	10'825'059	10'252'248
Autres créances à court terme	3	5'640'102	816'161
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'411'540	1'946'943
Actifs immobilisés	5	3'501'917	6'927'941
Immobilisations corporelles		1'858'499	5'012'201
Immobilisations incorporelles		1'643'417	1'915'740
TOTAL DE L'ACTIF		39'793'500	36'720'045
PASSIF			
Fonds étrangers		33'138'197	35'754'518
Fournisseurs	6	15'012'818	14'895'536
Provisions à court terme	7	7'460'706	7'189'554
Autres engagements à court terme	8	2'449'668	2'297'963
Total des fonds étrangers à court terme		24'923'191	24'383'053
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'481'713	4'447'597
Indemnités d'investissement	11	3'230'904	6'384'732
Total des fonds étrangers à long terme		7'712'616	10'832'329
Fonds affectés	12	502'389	539'137
Fonds propres	13	6'655'303	965'526
Fonds propres libres		8'232'100	7'504'566
Fonds propres affectés	14	5'272'087	7'065'758
Capital de dotation et réserve		100'000	252'726
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		6'908'639	-4'475'637
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2018		-13'857'523	-9'381'886
TOTAL DU PASSIF		39'793'500	36'720'045

Comptes de profits et pertes

	Notes	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	75'259'357	72'497'624	-2'761'733	71'165'295
Pertes sur débiteurs	16	-470'000	-490'103	-20'103	-630'737
Indemnités	17	188'617'660	203'505'640	14'887'980	176'729'283
Autres produits	18	970'000	1'018'430	48'430	754'947
Total des produits d'exploitation		264'377'017	276'531'591	12'154'575	248'018'789
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	228'422'010	232'608'764	4'186'754	220'025'804
Autres charges du personnel	20	5'138'100	6'730'640	1'592'540	5'788'658
Total des charges de personnel		233'560'110	239'339'403	5'779'293	225'814'462
Charges de matière et de sous-traitance	21	8'560'165	8'141'478	-418'687	8'223'849
Autres charges en lien avec les prestations	21	6'953'200	6'865'745	-87'455	6'221'781
Entretien et réparation	22	1'046'600	867'893	-178'707	730'709
Matériel et équipement non activé	22	911'000	1'419'157	508'157	541'502
Amortissements	23	2'447'628	4'244'842	1'797'214	2'007'894
Charges des locaux	24	7'173'100	7'254'102	81'002	7'083'164
Charges de l'administration	25	2'974'870	2'439'887	-534'983	2'717'434
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	254'200	208'838	-45'362	145'913
Total des autres charges		30'320'762	31'441'942	1'121'179	27'672'244
Total des charges d'exploitation		263'880'872	270'781'345	6'900'473	253'486'706
Résultat d'exploitation		496'144	5'750'246	5'254'102	-5'467'917
Résultat financier	27	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	699'762	699'762	665'865
Charges exceptionnelles		0	783'238	783'238	269'453
Résultat exceptionnel	28	0	-83'476	-83'476	396'412
Résultat des fonds affectés	29	0	23'007	23'007	720
Résultat avant dissolution des réserves		496'144	5'689'777	5'193'633	-5'070'785
J. Part revenant à l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		496'144	5'689'777	5'193'633	-5'070'785
dont utilisation par fonds propres affectés			1'218'862		595'148
			6'908'639		-4'475'637

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2019	Comptes 2018
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	5'689'777	-5'070'785
+ Amortissements	4'244'842	2'007'894
- Utilisation subvention d'investissement	2'611'181	-
+ dotation à provisions	305'268	-196'703
- dissolution de provisions	45'670	-
= Autofinancement	7'583'035	-3'259'595
Variation des actifs circulants	-4'815'678	77'139
Variation des engagements à court terme	232'239	2'223'794
= Total variation actif et passif circulant	-4'583'439	2'300'933
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	2'999'596	-958'662
Investissements net	-1'361'465	-1'896'118
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'361'465	-1'896'118
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	1'638'131	-2'854'780
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Variation nette des liquidités	1'638'131	-2'854'780
Disponibilité au début de l'exercice	16'776'752	19'631'532
Disponibilité à la fin de l'exercice	18'414'883	16'776'752

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestations en cours	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018	12'040'060	3'070'906	307'232	-9'381'886	6'036'312
Utilisation réserve de réévaluation	54'507		-54'507		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-4'590'000	4'590'000			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-595'148		595'148	-
Résultat net de l'exercice				-5'070'785	-5'070'785
Solde au 31 décembre 2018	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527
Solde au 1^{er} janvier 2019	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527
Utilisation réserve de réévaluation	152'726		-152'726		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-	-			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-1'218'862		1'218'862	-
Résultat net de l'exercice				5'689'777	5'689'777
Désaffectation des fonds propres affectés	574'809	-574'809			-
Solde au 31 décembre 2019	8'232'101	5'272'087	100'000	-6'948'884	6'655'304

Les résultats cumulés du contrat de prestation 2016-2019 en cours présentant un solde déficitaire de Fr. 6'948'884,-, aucune créance envers l'Etat n'a été enregistrée sur la période. Un montant de Fr. 574'809,- résulte de la désaffectation des fonds propres précédemment alloués au projet de réaménagement des locaux administratifs de l'institution devenu sans objet.

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé comme suit :

Président : M. Sella Moreno *

Vice-président : M. Raemy Serge

Secrétaire : Mme Longet-di Pietro Sandrine

Membres : Mme Ahmari Taleghani Leyla
M. Bron Adrien
Dr. Châtelain Didier
Mme De Clavière Sabine
Mme Engelberts Marie-Thérèse
Mme Jacquier Cathy
Mme Kaiser Marie-Laure
Mme Khaouchi Corinne
M. Miazza Stéphane*
Mme Puras Robles Maria-Jesus
Mme Sonderegger Gabriela*
M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01).

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Evénements significatifs

Les états financiers 2019 présentent deux événements significatifs susceptibles de perturber la compréhension du lecteur :

- Le changement d'estimation des critères d'activation des biens d'investissements.
- L'impact du versement de l'annuité rétroactive 2016.

Note C1 : Révision des critères d'activation des biens

imad a entrepris en 2019 une réflexion sur les critères d'activation de ses biens d'investissement. Cette réflexion a mené aux constats suivants :

- Les actifs immobilisés étaient composés de 26'718 biens pour une valeur nette au bilan de 6,9 millions de francs au 31.12.2018, soit 19% de l'actif au bilan. La gestion de ces nombreux biens de faible valeur était chronophage et non efficiente.
- Avec les années, le seuil établi à Fr. 1'000,- n'était souvent plus appliqué et des biens en dessous de cette valeur étaient activés.
- Les aménagements (travaux, hors mobilier) étaient historiquement activés alors qu'ils étaient réalisés dans le cadre de locaux n'appartenant pas à **imad**. L'amortissement était réalisé sur des durées plus longues que celles des baux conclus.

Les décisions prises à la suite de ces constats ont été les suivantes :

- Au niveau des aménagements, seuls les premiers aménagements sont activés au maximum sur la durée du bail si celui-ci est supérieur ou égal à 5 ans.
- Pour le mobilier, les véhicules, les appareils de sécurité et le matériel informatique, le seuil de Fr. 1'000,- est appliqué de manière stricte par objet.
- Concernant les licences et les développements informatiques, l'intégralité des acquisitions sont activées, ceci sans tenir compte de leur nombre ni du montant.

Cette révision des critères d'activation des biens équivaut à un changement d'estimation comptable et fait l'objet d'un traitement prospectif sans impact sur les états financiers des années précédentes.

Impacts sur le bilan 2019

Pour les biens concernés par le changement, leur valeur est revue en fonction de nouveaux critères et, pour la plupart, ils sont totalement amortis, leur valeur brute mise à

zéro, et sortis du bilan. Plus de deux tiers des biens sont éliminés et seuls 7'987 biens subsistent au bilan pour une valeur nette de 3,5 millions de francs.

Impacts sur le compte d'exploitation 2019

Le compte d'exploitation enregistre toutes les corrections passées, à savoir près de 2,8 millions de francs en charges et 2,6 millions en produits sur l'exercice. Les charges d'amortissement liées à une loi d'investissement sont compensées par les produits différés d'indemnité d'investissement pour un montant de Fr. 2'611'181,30. Les charges d'amortissement de biens historiques acquis sans loi d'investissement viennent impacter le résultat 2019 pour un montant de Fr. 191'217,14.

Note C2 : Versement de l'annuité rétroactive 2016

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 7 juin 2019 (Tribunal fédéral, Cour de droit social, arrêts 8C_530/2018, 8C_532/2018), a déclaré irrecevable le recours du Conseil d'Etat contre la décision de la chambre administrative de la Cour de justice de Genève qui invalidait sa décision du 23 mars 2016 de ne pas accorder d'annuité au personnel de l'Etat en 2016. Cet arrêt a eu pour conséquence le versement, de la part de l'Etat de Genève et de plusieurs établissements publics autonomes dont **imad**, du rattrapage de l'annuité portant sur une partie de 2016 et sur l'ensemble des années suivantes.

L'arrêt du Tribunal fédéral a eu pour conséquence le calcul du rattrapage de l'annuité sur une période allant du 23 avril 2016 (date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi) au mois d'octobre 2019 (le mois de novembre étant le premier mois incluant la mise à jour de l'annuité).

Tous les éléments composant le salaire ont été recalculés sur la base de l'écart entre ce qui a été versé et le traitement qui aurait dû être perçu par les employés « ayants droit » avec une annuité supplémentaire.

Ces annuités rétroactives constituant un complément de salaire, elles ont été soumises à cotisations sociales. Selon la législation en matière d'AVS si le collaborateur était en poste en 2019, le montant total des annuités rétroactives a dû être pris en compte comme un salaire pour 2019. En revanche, pour les collaborateurs ayant quitté l'institution avant 2019, ledit montant a été pris en compte pour chaque année à laquelle se référait le rattrapage de l'annuité.

Un intérêt moratoire de 5% par an a été appliqué aux compléments de salaire net et a été calculé pour chaque mois bénéficiant d'un rattrapage.

L'Etat a demandé à chacune des institutions de lui fournir au 15 septembre 2019 le montant de l'indemnité complémentaire à verser pour couvrir l'entier des coûts engendrés par le rattrapage. Le montant octroyé à **imad** a été de Fr. 9'639'769,-.

Impact sur les comptes 2019

Les charges de personnel y inclus les charges sociales et les intérêts moratoires ont enregistré les montants suivants, en sus des salaires 2019 :

Impact de l'annuité rétroactive 2016	
Salaires	5'331'726
Charges sociales	1'713'970
Intérêts moratoires	426'959
impact total sur le PP	7'472'655

De plus les salaires de novembre et décembre ayant été payés avec le nouveau calcul de l'annuité, représentent un montant estimé à Fr. 306'003,- de charges salariales.

Reste réservé un montant provisionné de Fr. 80'000,- pour les cas encore en cours de traitement. Par ailleurs, des charges internes pour le traitement exceptionnel de ce versement ont été estimées à Fr. 313'500,-. Le solde de l'indemnité non dépensé de Fr. 1'467'610,- a été comptabilisé en fonds étrangers et est à restituer à l'Etat pour autant que l'ensemble des charges ait pu être compensé. Aussi, le solde de Fr. 8'172'159,- a été enregistré dans les indemnités reçues de la part de l'Etat.

D. Notes annexes aux états financiers

Note 1 : Liquidités

	2019	2018	Ecart
Caisses	47'684	47'398	286
Comptes postaux	87'841	94'315	-6'475
Comptes courants bancaires	284'965	290'268	-5'303
Cash-pooling	17'994'393	16'344'771	1'649'622
Total	18'414'883	16'776'752	1'638'131

Les liquidités de **imad** sont en augmentation en lien avec le résultat d'exploitation ainsi qu'avec le solde non dépensé suite au versement de l'indemnité supplémentaire pour l'annuité rétroactive 2016. Depuis le 1er juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2019	2018	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'205'865	9'733'588	472'277
Débiteurs repas	1'162'255	1'125'961	36'295
Débiteurs sécurité à domicile	285'481	266'912	18'568
Débiteurs UATR	0	0	0
Provision pour débiteurs douteux	-828'543	-874'213	45'670
Total	10'825'059	10'252'248	572'810

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2019	2018	Ecart
Avance au personnel	82'292	-36'802	119'094
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	167'324	262'630	-95'306
Avance de trésorerie à Fond'imad	13'867	0	13'867
Débiteur Etat de Genève	5'376'618	590'332	4'786'286
Total	5'640'102	816'161	4'823'941

Le solde « Débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées ainsi que d'une indemnité cantonale 2019 supplémentaire de Fr. 5'000'000,- octroyée par la commission des finances du Grand Conseil le 19 février 2020. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'Etat.

Note 4 : Autres actifs circulants

	2019	2018	Ecart
Charges payées d'avance	677'722	606'634	71'088
Produits à recevoir	733'818	1'340'308	-606'490
Total	1'411'540	1'946'943	-535'403

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2019 concernant 2020 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de imad dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé n'a pas été reçue en 2019. Elle fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2018	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Investissements	609'327	619'907	4'150	841'498	2'074'882
Cessions	-480'363	-34'852	-10'780	0	-525'994
Valeur brute au 31.12.2018	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Amortissements cumulés	-13'078'246	-7'500'829	-664'436	-4'234'441	-25'477'951
Valeur nette au 31.12.2018	1'625'989	3'381'052	5'159	1'915'740	6'927'941
Valeur brute au 01.01.2019	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Investissements	356'311	62'618	19'614	380'275	818'818
Contrepassation à charge du résultat	-3'441'997	-9'243'275	-10'176	-5'632	-12'701'079
Cessions	-18'449	-71'305	-327'035	2'326	-414'462
Valeur brute module au 31.12.2019	11'600'101	1'629'919	351'998	6'527'150	20'109'168
Amortissements cumulés	-10'365'503	-1'028'569	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette au 31.12.2019	1'236'924	601'350	20'225	1'643'417	3'501'917

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

En 2019, **imad** a mené une réflexion allant dans le sens de la simplification du traitement de ses biens en standardisant les pratiques. (Voir note explicative « C1 Révision des critères d'activation des biens »). La ligne de « contrepassation à charge du résultat » indique la diminution de valeur brute suite à ce retraitement.

Les conséquences sur le résultat (dues uniquement aux investissements historiques réalisés par **imad** sans couverture par une subvention d'investissement étatique) n'ont pas d'impact sur l'éventuelle restitution de l'indemnité à l'Etat de Genève étant donné les déficits cumulés dès le début de la période du contrat de prestations 2016-2019.

Les charges d'amortissement liées à une loi d'investissement sont compensées par les produits différés d'indemnité d'investissement pour un montant de Fr. 2'611'181,30.

Les charges d'amortissement de biens achetés hors loi d'investissements viennent impacter le résultat 2019 pour un total de Fr. 191'217,14 et sont enregistrées sous la rubrique « désinvestissement » (Voir note 23).

Note 6 : Fournisseurs

	2019	2018	Ecart
Fournisseurs	13'364'516	14'028'928	-664'413
Créanciers charges sociales	1'648'302	866'608	781'694
Total	15'012'818	14'895'536	117'281

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre.

Note 7 : Provisions à court terme

	2019	2018	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'616'023	1'537'482	78'541
Provision pour heures supplémentaires	1'702'990	1'815'843	-112'853
Provision pour jours fériés non pris	1'853'642	1'863'900	-10'258
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'288'050	1'972'329	315'722
Total	7'460'706	7'189'554	271'152

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. L'augmentation de la provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 36 nouveaux collaborateurs. La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2019	2018	Ecart
Charges à payer	2'449'668	2'297'963	151'705
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'449'668	2'297'963	151'705

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2020, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les hôpitaux universitaires de Genève). Un bonus social versé en janvier 2020 et concernant l'allocation unique de vie chère 2019 est également comptabilisé dans les charges à payer 2019.

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2019	2018	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
Total	0	0	0

Le solde au 31 décembre des indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations représente la part d'indemnités concernant les exercices 2016 à 2019 à restituer à l'Etat. Le cumul des résultats des années 2016 à 2019 étant déficitaire, aucune écriture de répartition du résultat n'a été comptabilisée.

Note 10 : Provisions à long terme

	2019	2018	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	3'903'239	4'159'495	-256'256
Provision pour risques	578'474	288'102	290'372
Total	4'481'713	4'447'597	34'116

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – rente-pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond à cinq litiges en cours à fin 2019.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2018	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2018
Fonds Berger	215'778	22	11'531	204'269
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	40'617	125'340	0	165'956
Fonds Graetz	17'997	0	15'319	2'678
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	2'433	0	720	1'713
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	137'765	0	23'244	114'521
Total	464'591	125'361	50'814	539'137

	Solde au 01.01.2019	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2019
Fonds Berger	204'269	0	11'516	192'753
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	165'956	453	0	166'409
Fonds Graetz	2'678	4'198	6'876	0
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	1'713	0	838	875
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	114'521	0	22'169	92'352
Total	539'137	4'651	41'398	502'389

Un montant de Fr. 11'516,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de Fr. 838,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 22'169,- a été utilisé pour

couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 453,- a été attribué au fonds Fest'imad.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes diminué des pertes cumulées du contrat de prestations 2016-2019 devant être assumées par l'institution et non affecté à des projets ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de imad ;

L'aménagement d'espaces collaboratifs permettant de favoriser le travail en équipe et d'un espace de documentation pour la diffusion d'informations relatives au monde des séniors et du maintien à domicile étant devenu sans objet, le Conseil d'administration a pris la décision de réattribuer un montant de Fr. 574'809,- aux fonds propres libres.

Le versement pour la constitution d'un capital de dotation pour la création de Fond'imad ayant été effectué en 2019, ce projet sur fonds propres affectés est clôturé en 2019.

Le détail des dépenses 2018 et 2019 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2018	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2018
a) Infrastructure Sécurité	338'781			67'594		271'186
b) Digit. relation médecins	535'709			84'830		450'879
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	1'015'153		72'334			942'819
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	598'887			3'301		595'586
f) Anniversaire 5 ans imad	374'976			257'703		117'273
g) CAP'139 Plan stratégique	0	4'490'000	31'874	77'512		4'380'615
h) Fond'imad	0	100'000				100'000
TOTAL	3'070'906	4'590'000	104'208	490'940	0	7'065'758

	Solde au 01.01.2019	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2019
a) Infrastructure Sécurité	271'186			78'016		193'171
b) Digit. relation médecins	450'879			317'438		133'441
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	942'819		161'338	99'555		681'926
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	595'586			20'777	574'809	0
f) Anniversaire 5 ans imad	117'273			12'385		104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	4'380'615		368'704	60'650		3'951'261
h) Fond'imad	100'000			100'000		0
TOTAL	7'065'758	0	530'041	688'821	574'809	5'272'087

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Sécurité à domicile	2'505'402	2'084'823	-420'580	2'022'763
Repas à domicile	7'666'179	7'340'843	-325'336	7'321'798
Grands nettoyages	0	0	0	0
Immeubles avec encadrement	740'269	694'395	-45'874	618'339
UATR	1'715'296	1'823'911	108'615	1'716'984
Soins infirmiers	22'071'414	21'751'160	-320'255	21'218'723
Soins de base	21'468'775	20'960'897	-507'878	20'718'673
Aide et suppléance	10'373'174	9'375'820	-997'354	9'554'568
Ergothérapie	1'281'220	1'318'417	37'197	1'177'994
Gardes de nuit	10'309	13'985	3'676	4'720
Contribution du client et autres recettes clients	7'193'434	6'906'733	-286'701	6'614'203
Rendez-vous non décommandés	233'885	226'643	-7'243	196'530
Total	75'259'357	72'497'624	-2'761'733	71'165'295

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Pertes sur débiteurs	-220'000	-215'098	5'291	-398'946
Pertes sur débiteurs assurance	-250'000	-320'676	-71'064	-285'077
Variation de la provision	0	45'670	45'670	53'286
Total	-470'000	-490'103	-20'103	-630'737

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Indemnité cantonale	186'170'032	199'558'702	13'388'670	174'935'671
Indemnités non monétaires	0	0	0	0
Produits différés d'indemnités d'investissements	2'447'628	3'946'938	1'499'310	1'793'612
Total	188'617'660	203'505'640	14'887'980	176'729'283

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale correspond au versement de la part de l'Etat de l'indemnité servant à couvrir le paiement de l'annuité rétroactive 2016 (voir note C2) ainsi qu'à l'octroi d'une indemnité cantonale 2019 supplémentaire voté par la commission des finances du Grand Conseil de l'Etat de Genève le 19 février 2020. L'augmentation des produits différés d'investissements est liée à la comptabilisation de 2,6 millions de francs provenant du changement des critères d'activation des biens réalisé en 2019 (voir note explicative C1) et est à mettre en regard de l'augmentation des charges d'amortissement.

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant estimé de Fr. 367'884,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Ventes au personnel et autres charges remboursées	30'000	27'823	-2'177	27'593
Prestations à des tiers	120'000	75'657	-44'343	72'874
Commissions et rétrocessions, autres produits	770'000	759'163	-10'837	566'677
Participation FFPC et autres	50'000	153'497	103'497	84'371
Dons et legs	0	2'290	2'290	3'432
Total	970'000	1'018'430	48'430	754'947

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 13 assistantes en santé et soins communautaires en 2019.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Personnel soignant	152'038'459	151'365'512	-672'946	144'329'660
Personnel administratif	23'467'687	23'555'217	87'530	21'755'321
Pers. économat et technique	7'674'435	7'671'000	-3'435	7'496'756
Charges sociales	50'841'430	50'017'034	-824'395	46'444'067
Echelonnement de l'engagement des ETP	-5'600'000	0	5'600'000	0
Total	228'422'010	232'608'764	4'186'754	220'025'804

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

L'écart total au budget correspond à l'impact du versement de l'annuité rétroactive 2016. Les charges salariales des années 2016 à 2019 ont été enregistrées dans les comptes de charges salariales impactant directement le résultat d'exploitation (voir note C2).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration²⁵ s'élèvent à Fr. 257'083,- pour l'exercice 2019. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7 ETP moyens) au 31 décembre 2019 s'établit à Fr. 1'814'855,-.

²⁵ A noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Frais de recrutement	300'000	367'330	67'330	392'500
Frais de formation et congrès	802'000	953'464	151'464	777'692
Frais de déplacement	936'600	1'449'075	512'475	1'439'909
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'000'000	2'124'929	124'929	1'810'869
Autres charges de personnel	1'099'500	1'835'841	736'341	1'367'689
Total	5'138'100	6'730'640	1'592'540	5'788'658

L'écart aux comptes 2019 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 36 demandes de rente-pont AVS (contre 33 en 2018). Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes ainsi que les intérêts moratoires payés par imad suite au versement de l'annuité rétroactive 2016 (voir note C2).

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Aide et soins	795'525	785'645	-9'881	810'058
Ergothérapie	1'200	688	-512	611
Sécurité à domicile	335'000	160'555	-174'446	224'932
Repas à domicile	5'949'260	5'784'462	-164'798	5'882'552
Repas "autour d'une table"	150'000	100'413	-49'588	118'558
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'306'479	1'283'157	-23'322	1'172'143
Frais divers chez ou pour les clients	22'700	26'559	3'859	14'995
Total	8'560'165	8'141'478	-418'687	8'223'849

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Matériel de bureau	478'200	523'929	45'729	611'875
Frais de téléphone	1'378'800	1'358'815	-19'985	1'348'103
Frais de communication	497'000	430'573	-66'427	554'262
Location outils mobiles	100'000	135'475	35'475	125'885
Maintenance logicielle	2'805'000	2'946'399	141'399	2'352'406
Charges de mobilité professionnelle	1'694'200	1'470'555	-223'645	1'229'250
Total	6'953'200	6'865'745	-87'455	6'221'781

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain. La maintenance logicielle est en augmentation en lien avec les besoins de l'institution en matière de dématérialisation et d'évolution des logiciels métiers.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Matériel et équipements	890'600	1'537'749	647'149	568'747
Mobilier	178'000	280'875	102'875	28'072
Installation et agencement	717'000	336'179	-380'821	459'365
Véhicules	116'000	132'247	16'247	100'679
Outils de saisie mobile	0	0	0	20'045
Logiciels non activés	56'000	0	-56'000	95'303
Total	1'957'600	2'287'050	329'450	1'272'211

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité. L'augmentation des comptes de matériel et équipement et de mobilier est en lien avec l'enregistrement de biens en charge suite à la révision des règles d'activation des biens (voir note C1).

Note 23 : Amortissement

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	2'316'352	1'335'340	-981'013	1'793'380
Amortissement hors crédit d'investissement	131'275	106'687	-24'589	213'747
Désinvestissement	0	2'802'816	2'802'816	767
Total	2'447'628	4'244'842	1'797'214	2'007'894

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition. La mise en application des nouveaux critères d'activation des biens a eu pour conséquence le désinvestissement de 18'731 biens pour une valeur résiduelle de 2,8 millions de francs dont 2,6 millions de francs compensés par un produit différé d'investissement (voir note C1).

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Loyers et charges locatives	6'243'700	6'282'580	38'880	6'172'885
Nettoyage des locaux	749'400	777'987	28'587	738'732
Electricité	180'000	193'535	13'535	171'547
Total	7'173'100	7'254'102	81'002	7'083'164

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution et sont en ligne avec les dépenses prévues pour l'année 2019.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Frais de poursuites	31'000	17'093	-13'907	44'215
Journaux et documentation professionnelle	38'000	49'029	11'029	36'295
Conseil d'administration et organe de révision	369'500	337'738	-31'762	273'010
Prestations administratives de tiers	1'315'000	949'345	-365'655	1'310'182
Frais informatique	0	0	0	10'000
Frais location réseau informatique	924'600	830'339	-94'261	644'182
Autres frais d'administration	296'770	256'344	-40'426	399'550
Total	2'974'870	2'439'887	-534'983	2'717'434

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Primes d'assurances	86'000	51'266	-34'734	52'344
Taxes et redevances	-85'000	-81'952	3'048	-110'560
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	26'358	6'358	12'201
Evacuation des déchets	205'200	165'484	-39'716	154'538
Autres charges d'exploitation	28'000	47'682	19'682	37'390
Total	254'200	208'838	-45'362	145'913

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS).

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2019 clôture le contrat de prestations 2016-2019. Les résultats cumulés étant déficitaires aucune restitution ne sera effectuée, respectant les conditions du contrat de prestations.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 271,4 millions de francs au 31.12.2018 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	6'499'874	11'913'754	6'605'504
Location vélos et VAE	296'530	0	0
Location véhicules	427'318	155'097	0
Location mobiles	475'736	0	0
Total	7'699'458	12'068'851	6'605'504

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.



**Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile,
Carouge (GE)**

**Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration
Comptes annuels 2019**



KPMG SA
Audit Suisse romande
Esplanade de Pont-Rouge 6
CH-1212 Grand-Lancy

Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

T +41 58 249 25 15
E. infogeneva@kpmg.com

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de

L'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève ainsi qu'aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes au Règlement sur l'établissement des états financiers de la République et Canton de Genève.



Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, Carouge (GE)
Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels
au Conseil d'administration

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Pierre-Henri Pingeon
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Cédric Rigoli
Expert-réviseur agréé

Genève, le 5 mars 2020

Annexe :

- Comptes annuels constitués du bilan, du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie, de la variation des fonds propres et de l'annexe



imad

Avenue Cardinal-Mermillod 36

CP 1731

1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Etats financiers 2019

Bilan

ACTIF	Notes	Comptes 2019	Comptes 2018
Actif circulant		36'291'583	29'792'104
Liquidités	1	18'414'883	16'776'752
Débiteurs	2	10'825'059	10'252'248
Autres créances à court terme	3	5'640'102	816'161
Stocks		0	0
Autres actifs circulants	4	1'411'540	1'946'943
Actifs immobilisés	5	3'501'917	6'927'941
Immobilisations corporelles		1'858'499	5'012'201
Immobilisations incorporelles		1'643'417	1'915'740
TOTAL DE L'ACTIF		39'793'500	36'720'045
PASSIF			
Fonds étrangers		33'138'197	35'754'518
Fournisseurs	6	15'012'818	14'895'536
Provisions à court terme	7	7'460'706	7'189'554
Autres engagements à court terme	8	2'449'668	2'297'963
Total des fonds étrangers à court terme		24'923'191	24'383'053
Indemnités non dépensées à restituer	9	0	0
Provisions à long terme	10	4'481'713	4'447'597
Indemnités d'investissement	11	3'230'904	6'384'732
Total des fonds étrangers à long terme		7'712'616	10'832'329
Fonds affectés	12	502'389	539'137
Fonds propres	13	6'655'303	965'526
Fonds propres libres		8'232'100	7'504'566
Fonds propres affectés	14	5'272'087	7'065'758
Capital de dotation et réserve		100'000	252'726
Résultat de l'exercice après attribution au Fonds Propres affectés		6'908'639	-4'475'637
Résultat cumulé du contrat de prestations 2016-2018		-13'857'523	-9'381'886
TOTAL DU PASSIF		39'793'500	36'720'045

Comptes de profits et pertes

	Notes	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	15	75'259'357	72'497'624	-2'761'733	71'165'295
Pertes sur débiteurs	16	-470'000	-490'103	-20'103	-630'737
Indemnités	17	188'617'660	203'505'640	14'887'980	176'729'283
Autres produits	18	970'000	1'018'430	48'430	754'947
Total des produits d'exploitation		264'377'017	276'531'591	12'154'575	248'018'789
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	19	228'422'010	232'608'764	4'186'754	220'025'804
Autres charges du personnel	20	5'138'100	6'730'640	1'592'540	5'788'658
Total des charges de personnel		233'560'110	239'339'403	5'779'293	225'814'462
Charges de matière et de sous-traitance	21	8'560'165	8'141'478	-418'687	8'223'849
Autres charges en lien avec les prestations	21	6'953'200	6'865'745	-87'455	6'221'781
Entretien et réparation	22	1'046'600	867'893	-178'707	730'709
Matériel et équipement non activé	22	911'000	1'419'157	508'157	541'502
Amortissements	23	2'447'628	4'244'842	1'797'214	2'007'894
Charges des locaux	24	7'173'100	7'254'102	81'002	7'083'164
Charges de l'administration	25	2'974'870	2'439'887	-534'983	2'717'434
Assurances, taxes, impôts et autres charges	26	254'200	208'838	-45'362	145'913
Total des autres charges		30'320'762	31'441'942	1'121'179	27'672'244
Total des charges d'exploitation		263'880'872	270'781'345	6'900'473	253'486'706
Résultat d'exploitation		496'144	5'750'246	5'254'102	-5'467'917
Résultat financier	27	0	0	0	0
Produits exceptionnels		0	699'762	699'762	665'865
Charges exceptionnelles		0	783'238	783'238	269'453
Résultat exceptionnel	28	0	-83'476	-83'476	396'412
Résultat des fonds affectés	29	0	23'007	23'007	720
Résultat avant dissolution des réserves		496'144	5'689'777	5'193'633	-5'070'785
J. Part revenant à l'Etat	30	0	0	0	0
Résultat de l'exercice		496'144	5'689'777	5'193'633	-5'070'785
dont utilisation par fonds propres affectés			1'218'862		595'148

Tableau de flux de trésorerie

	Comptes 2019	Comptes 2018
Activité d'exploitation		
Résultat du compte de profits et pertes	5'689'777	-5'070'785
+ Amortissements	4'244'842	2'007'894
- Utilisation subvention d'investissement	2'611'181	-
+ dotation à provisions	305'268	-196'703
- dissolution de provisions	45'670	-
= Autofinancement	7'583'035	-3'259'595
Variation des actifs circulants	-4'815'678	77'139
Variation des engagements à court terme	232'239	2'223'794
= Total variation actif et passif circulant	-4'583'439	2'300'933
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	2'999'596	-958'662
Investissements net	-1'361'465	-1'896'118
Variation des placements	0	0
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-1'361'465	-1'896'118
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	1'638'131	-2'854'780
Variation des engagements à moyen et long terme	-	-
+ Apport en capital	-	-
= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Variation nette des liquidités	1'638'131	-2'854'780
Disponibilité au début de l'exercice	16'776'752	19'631'532
Disponibilité à la fin de l'exercice	18'414'883	16'776'752

Variation des fonds propres

	Fonds propres libres	Fonds propres affectés	Capital de dotation et réserve	Fonds propres contrat de prestations en cours	Total
Solde au 1^{er} janvier 2018	12'040'060	3'070'906	307'232	-9'381'886	6'036'312
Utilisation réserve de réévaluation	54'507		-54'507		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-4'590'000	4'590'000			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-595'148		595'148	-
Résultat net de l'exercice				-5'070'785	-5'070'785
Solde au 31 décembre 2018	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527
Solde au 1^{er} janvier 2019	7'504'566	7'065'758	252'726	-13'857'523	965'527
Utilisation réserve de réévaluation	152'726		-152'726		-
Attribution des fonds propres validée par le Conseil d'administration	-	-			-
Utilisation des fonds propres par le Conseil d'administration		-1'218'862		1'218'862	-
Résultat net de l'exercice				5'689'777	5'689'777
Désaffectation des fonds propres affectés	574'809	-574'809			-
Solde au 31 décembre 2019	8'232'101	5'272'087	100'000	-6'948'884	6'655'304

Les résultats cumulés du contrat de prestation 2016-2019 en cours présentant un solde déficitaire de Fr. 6'948'884,-, aucune créance envers l'Etat n'a été enregistrée sur la période. Un montant de Fr. 574'809,- résulte de la désaffectation des fonds propres précédemment alloués au projet de réaménagement des locaux administratifs de l'institution devenu sans objet.

B. Présentation et principes comptables

Présentation

Les missions de imad

L'institution genevoise de maintien à domicile (**imad**), établissement de droit public, a été fondée le 18 mars 2011, en application de la loi K 1 07 (loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile). En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, l'institution est chargée d'assurer des prestations d'aide, de soins et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile des personnes et permettant de préserver leur autonomie.

Ces prestations sont fournies à domicile, dans les centres de maintien à domicile et leurs antennes, ainsi que dans les structures intermédiaires, en collaboration avec le médecin traitant, la famille et les proches. L'institution participe activement aux programmes de prévention des maladies et des accidents et de promotion de la santé, notamment en matière d'information et d'éducation à la santé, coordonnés par le département chargé de la santé.

Dans le cadre de ses activités, elle coopère avec les autres partenaires du réseau de soins, publics ou privés, les communes et les milieux associatifs.

Les prestations couvrent notamment les domaines suivants :

- soins infirmiers à domicile prescrits par un médecin,

- aide et suppléance (aide aux activités de la vie quotidienne et tâches ménagères),
- livraison de repas à domicile,
- mise à disposition d'appareils de sécurité à domicile,
- encadrement social de proximité dans les immeubles à encadrement pour personnes âgées,
- prestations d'hébergement et de soins dans le cadre des unités d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR).

Organisation de l'institution

Les organes de l'institution sont :

- le Conseil d'administration ;
- la direction générale ;
- l'organe de révision.

L'organisation de l'institution fait l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 octobre 2012 et adopté par le Conseil d'Etat par arrêté n°8565-2012 dans sa séance du 31 octobre 2012.

L'institution est un établissement public autonome reconnu d'utilité publique ayant son siège à Genève et inscrite au registre du commerce CHE-277.450.215.

L'adresse légale de l'institution est :

Institution genevoise de maintien à domicile, avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge

Membres du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration figure dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 novembre 2018.

A la date du 31 décembre 2019, le Conseil d'administration est composé comme suit :

<i>Président :</i>	M. Sella Moreno *
<i>Vice-président :</i>	M. Raemy Serge
<i>Secrétaire :</i>	Mme Longet-di Pietro Sandrine
<i>Membres :</i>	Mme Ahmari Taleghani Leyla
	M. Bron Adrien
	M. Châtelain Didier
	Mme De Clavière Sabine
	Mme Engelberts Marie-Thérèse
	Mme Jacquier Cathy
	Mme Kaiser Marie-Laure
	Mme Khaouchi Corinne
	M. Miazza Stéphane*
	Mme Puras Robles Maria-Jesus
	Mme Sonderegger Gabriela*
	M. Vonlanthen Gilbert

* : membres du comité d'audit

Organe de révision

L'organe de révision de **imad** est KPMG SA (CHE-269.292.664) à Genève.

Indications sur l'évaluation des risques

Les risques principaux ont été passés sous revue durant l'exercice écoulé. Une cartographie des risques est établie dans ce cadre. Les contrôles répondant à des risques financiers sont intégrés dans le système de contrôle interne de **imad**.

Principes comptables et d'évaluation

Principes de base

L'institution, en application des articles 3, 6 et 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF - D 1 05) applique les principes et méthodes comptables définis par les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après : normes IPSAS). Restent réservées les dérogations figurant à l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15).

Les états financiers, présentés en francs suisses et arrondis au franc, donnent une image fidèle de la performance et de la situation financière. Ils satisfont au principe de la comptabilité d'engagement et sont préparés selon le principe des coûts historiques.

Contrats de location

Les contrats de location dans lesquels une part essentielle des risques et avantages inhérents à la propriété restent aux mains des bailleurs sont catégorisés comme des contrats de location simple et sont imputés sur les charges de fonctionnement de façon linéaire sur la durée de location.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles détenues par l'institution figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition déduction faite du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles et incorporelles les actifs :

- soit utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en tenant compte de la durée d'utilité et de l'obsolescence technologique des biens considérés. Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

Equipement	Durée
Outils mobiles, parc bureautique, serveurs	3-5 ans
Equipement de télécommunication	4 ans
Appareils de sécurité	5 ans
Vélos à assistance électrique / classiques	5 ans
Licences (immobilisations incorporelles)	5 ans
Mobilier	8 ans
Installations et agencements	Selon durée du bail

Les produits différés découlant des indemnités d'investissement octroyées par l'Etat de Genève sont calculés par l'institution.

Reconnaissance du revenu

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à l'institution et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

L'institution a trois principales sources de revenus :

- les prestations facturées aux clients et à leurs assurances ;
- les indemnités cantonales. Elles font l'objet d'un contrat de prestations quadriennal ;
- les dons et legs.

Provisions

Une provision est portée au bilan lorsqu'il y a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un évènement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Engagement concernant les retraites

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de l'institution ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en

résulte un découvert technique. Les engagements résultants de la sous couverture de la caisse de pension concernée ne sont pas comptabilisés dans l'état de la performance financière conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05.15) stipulant que « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Toutefois, le montant de ces engagements, transmis par la CPEG, figure en note annexe.

Parties liées

Sont considérées comme des parties liées pour l'institution :

- l'Etat de Genève en tant qu'entité contrôlante ;
- les partenaires inclus dans le périmètre de consolidation des comptes de l'Etat ;
- les membres du Conseil d'administration ;
- le comité de direction.

Les conditions de rémunération des membres du Conseil d'administration sont fixées dans le règlement sur l'organisation des institutions de droit public (ROIDP - A 2 24.01).

A l'instar de tous les collaborateurs, les conditions de rémunération de la direction découlent de la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05) et de ses règlements.

L'institution n'exerce aucun contrôle sur une entité tierce. Ainsi, aucune participation détenue par l'institution n'entre dans le cadre des principes de consolidation.

Risques financiers

L'institution ayant signé une convention de cash-pooling avec l'Etat de Genève, elle n'est que peu exposée à des risques financiers :

- risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque bancaire : une convention de cash-pooling ayant été signée, l'institution n'est que très peu exposée à ces risques ;
- risque de change : l'institution n'est pas exposée au risque de change. L'entier de sa comptabilité et de sa trésorerie est en francs suisses ;
- risque de contrepartie : ce risque est limité dans la mesure où la majorité des créances ont pour contrepartie des clients dont les montants sont majoritairement couverts par des subventions indirectes ou encore le remboursement des caisses maladies.

C. Evénements significatifs

Les états financiers 2019 présentent deux événements significatifs susceptibles de perturber la compréhension du lecteur :

- Le changement d'estimation des critères d'activation des biens d'investissements.
- L'impact du versement de l'annuité rétroactive 2016

Note C1 : Révision des critères d'activation des biens

imad a entrepris en 2019 une réflexion sur les critères d'activation de ses biens d'investissement. Cette réflexion a mené aux constats suivants :

- Les actifs immobilisés étaient composés de 26'718 biens pour une valeur nette au bilan de 6,9 millions de francs au 31.12.2018, soit 19% de l'actif au bilan. La gestion de ces nombreux biens de faible valeur était chronophage et non efficiente.
- Avec les années, le seuil établi à Fr. 1'000,- n'était souvent plus appliqué et des biens en dessous de cette valeur étaient activés.
- Les aménagements (travaux, hors mobilier) étaient historiquement activés alors qu'ils étaient réalisés dans le cadre de locaux n'appartenant pas à **imad**. L'amortissement était réalisé sur des durées plus longues que celles des baux conclus.

Les décisions prises à la suite de ces constats ont été les suivantes :

- Au niveau des aménagements, seuls les premiers aménagements sont activés au maximum sur la durée du bail si celui-ci est supérieur ou égal à 5 ans.
- Pour le mobilier, les véhicules, les appareils de sécurité et le matériel informatique, le seuil de Fr. 1'000,- est appliqué de manière stricte par objet.
- Concernant les licences et les développements informatiques, l'intégralité des acquisitions sont activées, ceci sans tenir compte de leur nombre ni du montant.

Cette révision des critères d'activation des biens équivaut à un changement d'estimation comptable et fait l'objet d'un traitement prospectif sans impact sur les états financiers des années précédentes.

Impacts sur le bilan 2019

Pour les biens concernés par le changement leur valeur est revue en fonction de nouveaux critères et, pour la plupart, ils sont totalement amortis, leur valeur brute mise à zéro, et

sortis du bilan. Plus de deux tiers des biens sont éliminés et seuls 7'987 biens subsistent au bilan pour une valeur nette de 3,5 millions de francs.

Impacts sur le compte d'exploitation 2019

Le compte d'exploitation enregistre toutes les corrections passées, à savoir près de 2,8 millions de francs en charges et 2,6 millions en produits sur l'exercice. Les charges d'amortissement liées à une loi d'investissement sont compensées par les produits différés d'indemnité d'investissement pour un montant de Fr. 2'611'181,30. Les charges d'amortissement de biens historiques acquis sans loi d'investissement viennent impacter le résultat 2019 pour un montant de Fr. 191'217,14.

Note C2 : Versement de l'annuité rétroactive 2016

Le Tribunal fédéral, dans un arrêt du 7 juin 2019 (Tribunal fédéral, Cour de droit social, arrêts 8C_530/2018, 8C_532/2018), a déclaré irrecevable le recours du Conseil d'Etat contre la décision de la chambre administrative de la Cour de justice de Genève qui invalidait sa décision du 23 mars 2016 de ne pas accorder d'annuité au personnel de l'Etat en 2016. Cet arrêt a eu pour conséquence le versement, de la part de l'Etat de Genève et de plusieurs établissements publics autonomes dont **imad**, du rattrapage de l'annuité portant sur une partie de 2016 et sur l'ensemble des années suivantes.

L'arrêt du Tribunal fédéral a eu pour conséquence le calcul du rattrapage de l'annuité sur une période allant du 23 avril 2016 (date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi) au mois d'octobre 2019 (le mois de novembre étant le premier mois incluant la mise à jour de l'annuité).

Tous les éléments composant le salaire ont été recalculés sur la base de l'écart entre ce qui a été versé et le traitement qui aurait dû être perçu par les employés « ayants droit » avec une annuité supplémentaire.

Ces annuités rétroactives constituant un complément de salaire, elles ont été soumises à cotisations sociales. Selon la législation en matière d'AVS si le collaborateur était en poste en 2019, le montant total des annuités rétroactives a dû être pris en compte comme un salaire pour 2019. En revanche, pour les collaborateurs ayant quitté l'institution avant 2019, ledit montant a été pris en compte pour chaque année à laquelle se référait le rattrapage de l'annuité.

Un intérêt moratoire de 5% par an a été appliqué aux compléments de salaire net et a été calculé pour chaque mois bénéficiant d'un rattrapage.

L'Etat a demandé à chacune des institutions de lui fournir au 15 septembre 2019 le montant de l'indemnité complémentaire à verser pour couvrir l'entier des coûts engendrés par le rattrapage. Le montant octroyé à **imad** a été de Fr. 9'639'769,-.

Impact sur les comptes 2019

Les charges de personnel y inclus les charges sociales et les intérêts moratoires ont enregistré les montants suivants en sus des salaires 2019 :

Impact de l'annuité rétroactive 2016	
Salaires	5'331'726
Charges sociales	1'713'970
Intérêts moratoires	426'959
impact total sur le PP	7'472'655

De plus les salaires de novembre et décembre ayant été payés avec le nouveau calcul de l'annuité, représentent un montant estimé à Fr. 306'003,- de charges salariales.

Reste réservé un montant provisionné de Fr. 80'000,- pour les cas encore en cours de traitement. Par ailleurs, des charges internes pour le traitement exceptionnel de ce versement ont été estimées à Fr. 313'500,-. Le solde de l'indemnité non dépensé de Fr. 1'467'610,- a été comptabilisé en fonds étrangers et est à restituer à l'Etat pour autant que l'ensemble des charges ait pu être compensé. Aussi, le solde de Fr. 8'172'159,- a été enregistré dans les indemnités reçues de la part de l'Etat.

D. Notes annexes aux états financiers

Note 1: Liquidités

	2019	2018	Ecart
Caisses	47'684	47'398	286
Comptes postaux	87'841	94'315	-6'475
Comptes courants bancaires	284'965	290'268	-5'303
Cash-pooling	17'994'393	16'344'771	1'649'622
Total	18'414'883	16'776'752	1'638'131

Les liquidités de **imad** sont en augmentation en lien avec le résultat d'exploitation ainsi qu'avec le solde non dépensé suite au versement de l'indemnité supplémentaire pour l'annuité rétroactive 2016. Depuis le 1^{er} juin 2011 et suite à la signature d'une convention avec l'Etat, les liquidités sont gérées en « cash pooling » (gestion centralisée de la trésorerie) avec l'Etat de Genève. L'utilisation des liquidités est détaillée dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 2 : Débiteurs

	2019	2018	Ecart
Débiteurs clients et institutionnels	10'205'865	9'733'588	472'277
Débiteurs repas	1'162'255	1'125'961	36'295
Débiteurs sécurité à domicile	285'481	266'912	18'568
Débiteurs UATR	0	0	0
Provision pour débiteurs douteux	-828'543	-874'213	45'670
Total	10'825'059	10'252'248	572'810

Les postes débiteurs correspondent aux prestations effectivement facturées durant l'exercice et non encaissées au 31 décembre. La provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de perte sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 3 : Autres créances à court terme

	2019	2018	Ecart
Avance au personnel	82'292	-36'802	119'094
Impôt anticipé	0	0	0
Facturation aux partenaires	167'324	262'630	-95'306
Avance de trésorerie à Fond'imad	13'867	0	13'867
Débiteur Etat de Genève	5'376'618	590'332	4'786'286
Total	5'640'102	816'161	4'823'941

Le solde « Débiteur Etat de Genève » est constitué de l'indemnité à recevoir de l'Etat de Genève en lien avec les indemnités d'investissement allouées ainsi que d'une indemnité cantonale 2019 supplémentaire de Fr. 5'000'000,- octroyée par la commission des finances du Grand Conseil le 19 février 2020. La facturation aux partenaires concerne principalement la refacturation du matériel LiMA pris en charge par l'Etat.

Note 4 : Autres actifs circulants

	2019	2018	Ecart
Charges payées d'avance	677'722	606'634	71'088
Produits à recevoir	733'818	1'340'308	-606'490
Total	1'411'540	1'946'943	-535'403

Les autres actifs circulants sont essentiellement composés des charges payées en 2019 concernant 2020 et des indemnités journalières non reçues. L'indemnité complémentaire destinée à couvrir les charges spécifiques en lien avec les efforts de formation supplémentaire de l'imad dans le cadre des mesures de lutte contre la pénurie des professionnels de santé n'a pas été reçue en 2019. Elle fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits à recevoir.

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

	Matériel et équipement	Mobilier et aménagement	Véhicules	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 01.01.2018	14'575'271	10'296'826	676'225	5'308'683	30'857'005
Investissements	609'327	619'907	4'150	841'498	2'074'882
Cessions	-480'363	-34'852	-10'780	0	-525'994
Valeur brute au 31.12.2018	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Amortissements cumulés	-13'078'246	-7'500'829	-664'436	-4'234'441	-25'477'951
Valeur nette au 31.12.2018	1'625'989	3'381'052	5'159	1'915'740	6'927'941
Valeur brute au 01.01.2019	14'704'235	10'881'881	669'595	6'150'181	32'405'892
Investissements	356'311	62'618	19'614	380'275	818'818
Contrepassation à charge du résultat	-3'441'997	-9'243'275	-10'176	-5'632	-12'701'079
Cessions	-18'449	-71'305	-327'035	2'326	-414'462
Valeur brute module au 31.12.2019	11'600'101	1'629'919	351'998	6'527'150	20'109'168
Amortissements cumulés	-10'365'503	-1'028'569	-331'773	-4'881'407	-16'607'252
Valeur nette au 31.12.2019	1'236'924	601'350	20'225	1'643'417	3'501'917

Dans les tableaux ci-dessus, la valeur brute et la valeur nette correspondent respectivement à la valeur d'acquisition et à la valeur nette comptable.

Le montant de l'indemnité d'investissement reçu est reconnu en fonds étrangers à long terme au passif du bilan.

En 2019, **imad** a mené une réflexion allant dans le sens de la simplification du traitement de ses biens en standardisant les pratiques. (Voir note explicative « C1 Révision des critères d'activation des biens »). La ligne de « contrepassation à charge du résultat » indique la diminution de valeur brute suite à ce retraitement.

Les conséquences sur le résultat (dues uniquement aux investissements historiques réalisés par **imad** sans couverture par une subvention d'investissement étatique) n'ont pas d'impact sur l'éventuelle restitution de l'indemnité à l'Etat de Genève étant donné les déficits cumulés dès le début de la période du contrat de prestations 2016-2019.

Les charges d'amortissement liées à une loi d'investissement sont compensées par les produits différés d'indemnité d'investissement pour un montant de Fr 2'611'181,30.

Les charges d'amortissement de biens achetés hors loi d'investissements viennent impacter le résultat 2019 pour un total de Fr. 191'217,14 et sont enregistrées sous la rubrique « désinvestissement » (Voir note 23).

Note 6 : Fournisseurs

	2019	2018	Ecart
Fournisseurs	13'364'516	14'028'928	-664'413
Créanciers charges sociales	1'648'302	866'608	781'694
Total	15'012'818	14'895'536	117'281

La rubrique « Fournisseurs » enregistre toutes les factures de tiers ouvertes au 31 décembre.

Note 7 : Provisions à court terme

	2019	2018	Ecart
Provision pour vacances non prises	1'616'023	1'537'482	78'541
Provision pour heures supplémentaires	1'702'990	1'815'843	-112'853
Provision pour jours fériés non pris	1'853'642	1'863'900	-10'258
Provision Rente Pont AVS (moins de 12 mois)	2'288'050	1'972'329	315'722
Total	7'460'706	7'189'554	271'152

Les provisions de vacances, jours fériés et heures supplémentaires ont été adaptées en fonction des soldes au 31 décembre par collaborateur. L'augmentation de la provision Rente Pont AVS correspond à la demande de rente de 36 nouveaux collaborateurs. La part à long terme est enregistrée dans les provisions à long terme.

Note 8 : Autres engagements à court terme

	2019	2018	Ecart
Charges à payer	2'449'668	2'297'963	151'705
Produits reçus d'avance	0	0	0
Total	2'449'668	2'297'963	151'705

Les « Charges à payer » sont essentiellement composées des indemnités salariales qui seront payées en janvier 2020, des honoraires de l'organe de révision et de charges diverses en attente de facturation de la part des fournisseurs ou partenaires (par exemple les repas confectionnés par les hôpitaux universitaires de Genève). Un bonus social versé en janvier 2020 et concernant l'allocation unique de vie chère 2019 est également comptabilisé dans les charges à payer 2019.

Note 9 : Indemnités non dépensées à restituer

	2019	2018	Ecart
Indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations	0	0	0
Total	0	0	0

Le solde au 31 décembre des indemnités non dépensées à restituer à l'échéance du contrat de prestations représente la part d'indemnités concernant les exercices 2016 à 2019 à restituer à l'Etat. Le cumul des résultats des années 2016 à 2019 étant déficitaire, aucune écriture de répartition du résultat n'a été comptabilisée.

Note 10 : Provisions à long terme

	2019	2018	Ecart
Provision engagements retraites anticipées - Rente Pont AVS	3'903'239	4'159'495	-256'256
Provision pour risques	578'474	288'102	290'372
Total	4'481'713	4'447'597	34'116

La rubrique « Provision pour engagement retraites anticipées – Rente Pont AVS » représente l'engagement financier à moyen et long terme pour l'ensemble de la durée des retraites anticipées octroyées jusqu'au 31 décembre. La part à court terme est isolée dans les provisions à court terme. La provision pour risques correspond à cinq litiges en cours à fin 2019.

Note 11 : Indemnités d'investissement

La rubrique « Indemnités d'investissement » correspond aux indemnités d'investissement financées par l'Etat diminuées des produits différés cumulés en lien avec les amortissements des biens considérés (voir « note 5 immobilisations corporelles et incorporelles »).

Note 12 : Fonds affectés

	Solde au 01.01.2018	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2018
Fonds Berger	215'778	22	11'531	204'269
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	40'617	125'340	0	165'956
Fonds Graetz	17'997	0	15'319	2'678
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	2'433	0	720	1'713
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	137'765	0	23'244	114'521
Total	464'591	125'361	50'814	539'137

	Solde au 01.01.2019	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2019
Fonds Berger	204'269	0	11'516	192'753
Fonds de soutien personnes dépendantes	50'000	0	0	50'000
Fonds Festimad	165'956	453	0	166'409
Fonds Graetz	2'678	4'198	6'876	0
FondsTPG	0	0	0	0
Fonds de soutien Umus	1'713	0	838	875
Fonds Ladies Lunch	0	0	0	0
Fonds Fondation Privée Genevoise	0	0	0	0
Fonds soutien enfants gravement malades	114'521	0	22'169	92'352
Total	539'137	4'651	41'398	502'389

Un montant de Fr. 11'516,- a été utilisé en déduction du fonds Berger en lien avec les repas à domicile. Un montant de Fr. 838,- en déduction du fonds de soutien de l'activité de l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) a été utilisé pour couvrir des frais en lien avec des

clients lors d'intervention de cette unité. Un montant de Fr. 22'169,- a été utilisé pour couvrir des prestations de répit aux familles qui en ont fait la demande. Un montant de Fr. 453,- a été attribué au fonds Fest'imad.

Note 13 : Réserves, capital et résultat de l'exercice

La variation de la rubrique est explicitée dans le cadre du tableau de variation des capitaux propres ainsi que de la note 14 et provient de l'enregistrement du résultat de l'exercice.

Note 14 : Fonds propres libres et affectés

Les fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes sont composés :

- Des fonds propres libres représentant le montant de fonds propres résultant des réserves quadriennales précédentes diminué des pertes cumulées du contrat de prestations 2016-2019 devant être assumées par l'institution et non affecté à des projets ;
- Des fonds propres affectés représentant les montants affectés par le Conseil d'administration à des projets spécifiques tels que :
 - a) la mise à niveau de l'infrastructure pour les appareils de sécurité à domicile permettant de passer à la connexion numérique faisant suite à la décision de Swisscom de ne plus supporter les lignes téléphoniques analogiques ;
 - b) la digitalisation de la relation (au travers d'un portail de services) permettant de répondre à l'objectif de simplification des relations entre notre institution et nos partenaires médecins ;
 - c) le développement d'un indicateur sur la fragilité permettant d'avoir un outil clinique d'identification précoce des personnes à haut risque de perte progressive de ressource et d'autonomie ;
 - d) le développement de systèmes interopérables permettant de simplifier et fiabiliser le flux d'information entre les différents systèmes applicatifs pour le service de nutrition et dans le cadre de la délivrance des prestations d'ergothérapie ainsi qu'en IEPA ;
 - e) le renforcement de l'image de l'institution à travers l'élaboration de campagnes de communication à destination des clients, des partenaires et du grand public après sa constitution il y a cinq ans ;
 - f) le déploiement du plan stratégique cap'139 permettant de définir les priorités de l'institution avec une volonté affichée de transformation de fond engageant les acteurs internes et les partenaires de imad ;

L'aménagement d'espaces collaboratifs permettant de favoriser le travail en équipe et d'un espace de documentation pour la diffusion d'informations relatives au monde des séniors et du maintien à domicile étant devenu sans objet, le Conseil d'administration a pris la décision de réattribuer un montant de Fr. 574'809,- aux fonds propres libres.

Le versement pour la constitution d'un capital de dotation pour la création de Fond'imad ayant été effectué en 2019, ce projet sur fonds propres affectés est clôturé en 2019.

Le détail des dépenses 2018 et 2019 réalisées est le suivant :

	Solde au 01.01.2018	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2018
a) Infrastructure Sécurité	338'781			67'594		271'186
b) Digit. relation médecins	535'709			84'830		450'879
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	1'015'153		72'334			942'819
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	598'887			3'301		595'586
f) Anniversaire 5 ans imad	374'976			257'703		117'273
g) CAP'139 Plan stratégique	0	4'490'000	31'874	77'512		4'380'615
h) Fond'imad	0	100'000				100'000
TOTAL	3'070'906	4'590'000	104'208	490'940	0	7'065'758

	Solde au 01.01.2019	Attribution du CA aux fonds propres affectés	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation et hors exploitation	Désaffectation par le CA	Solde au 31.12.2019
a) Infrastructure Sécurité	271'186			78'016		193'171
b) Digit. relation médecins	450'879			317'438		133'441
c) Indicateur fragilité	207'400					207'400
d) Prise en charge de soins intégrée	942'819		161'338	99'555		681'926
e) Aménagement d'espaces collaboratifs au CAC	595'586			20'777	574'809	0
f) Anniversaire 5 ans imad	117'273			12'385		104'888
g) CAP'139 Plan stratégique	4'380'615		368'704	60'650		3'951'261
h) Fond'imad	100'000			100'000		0
TOTAL	7'065'758	0	530'041	688'821	574'809	5'272'087

Note 15 : Produits de la facturation

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Sécurité à domicile	2'505'402	2'084'823	-420'580	2'022'763
Repas à domicile	7'666'179	7'340'843	-325'336	7'321'798
Grands nettoyyages	0	0	0	0
Immeubles avec encadrement	740'269	694'395	-45'874	618'339
UATR	1'715'296	1'823'911	108'615	1'716'984
Soins infirmiers	22'071'414	21'751'160	-320'255	21'218'723
Soins de base	21'468'775	20'960'897	-507'878	20'718'673
Aide et suppléance	10'373'174	9'375'820	-997'354	9'554'568
Ergothérapie	1'281'220	1'318'417	37'197	1'177'994
Gardes de nuit	10'309	13'985	3'676	4'720
Contribution du client et autres recettes clients	7'193'434	6'906'733	-286'701	6'614'203
Rendez-vous non décommandés	233'885	226'643	-7'243	196'530
Total	75'259'357	72'497'624	-2'761'733	71'165'295

Les revenus sont détaillés et dépendent de la volumétrie des prestations réalisées et facturables par l'institution.

Note 16 : Pertes sur débiteurs

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Pertes sur débiteurs	-220'000	-215'098	5'291	-398'946
Pertes sur débiteurs assurance	-250'000	-320'676	-71'064	-285'077
Variation de la provision	0	45'670	45'670	53'286
Total	-470'000	-490'103	-20'103	-630'737

La variation de la provision pour pertes sur débiteurs enregistre la correction de valeur liée au risque de pertes sur créances échues jugées irrécouvrables.

Note 17 : Indemnités

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Indemnité cantonale	186'170'032	199'558'702	13'388'670	174'935'671
Indemnités non monétaires	0	0	0	0
Produits différés d'indemnités d'investissements	2'447'628	3'946'938	1'499'310	1'793'612
Total	188'617'660	203'505'640	14'887'980	176'729'283

L'écart au budget sur l'indemnité cantonale correspond au versement de la part de l'Etat de l'indemnité servant à couvrir le paiement de l'annuité rétroactive 2016 (voir note C2) ainsi qu'à l'octroi d'une indemnité cantonale 2019 supplémentaire voté par la commission des finances du Grand Conseil de l'Etat de Genève le 19 février 2020. L'augmentation des produits différés d'investissements est liée à la comptabilisation de 2,6 millions de francs provenant du changement des critères d'activation des biens réalisé en 2019 (voir note explicative C1) et est à mettre en regard de l'augmentation des charges d'amortissement.

Les « produits différés d'indemnités d'investissements » compris dans l'indemnité cantonale compensent les amortissements des biens d'investissement pris en charge dans le cadre de lois d'investissement.

En application de l'article 44 de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, les indemnités non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière. Ces indemnités non monétaires concernent la mise à disposition de l'immeuble de l'UATR de Villereuse pour un montant estimé de Fr. 367'884,-.

Note 18 : Autres produits

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Ventes au personnel et autres charges remboursées	30'000	27'823	-2'177	27'593
Prestations à des tiers	120'000	75'657	-44'343	72'874
Commissions et rétrocessions, autres produits	770'000	759'163	-10'837	566'677
Participation FFPC et autres	50'000	153'497	103'497	84'371
Dons et legs	0	2'290	2'290	3'432
Total	970'000	1'018'430	48'430	754'947

La participation du fonds en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) correspond à la couverture des frais de formation de 13 assistantes en soins et santé communautaire en 2019.

Note 19 : Salaires et charges sociales

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Personnel soignant	152'038'459	151'365'512	-672'946	144'329'660
Personnel administratif	23'467'687	23'555'217	87'530	21'755'321
Pers. économat et technique	7'674'435	7'671'000	-3'435	7'496'756
Charges sociales	50'841'430	50'017'034	-824'395	46'444'067
Echelonnement de l'engagement des ETP	-5'600'000	0	5'600'000	0
Total	228'422'010	232'608'764	4'186'754	220'025'804

La rémunération des collaborateurs est conforme à l'application de la loi relative au personnel de l'administration cantonale, du pouvoir judiciaire et des établissements publics médicaux (B 5 05 - LPAC).

L'écart total au budget correspond à l'impact du versement de l'annuité rétroactive 2016. Les charges salariales des années 2016 à 2019 ont été enregistrées dans les comptes de charges salariales impactant directement le résultat d'exploitation (voir note C2).

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration¹ s'élèvent à Fr. 257'083,- pour l'exercice 2019. La rémunération des 7 membres du comité de direction (7 ETP moyens) au 31 décembre 2019 s'établit à Fr. 1'814'855,-.

¹ A noter que la représentante du personnel ainsi que le représentant du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, ne perçoivent pas de jetons.

Note 20 : Autres charges du personnel

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Frais de recrutement	300'000	367'330	67'330	392'500
Frais de formation et congrès	802'000	953'464	151'464	777'692
Frais de déplacement	936'600	1'449'075	512'475	1'439'909
Retraites anticipées (Rente Pont AVS)	2'000'000	2'124'929	124'929	1'810'869
Autres charges de personnel	1'099'500	1'835'841	736'341	1'367'689
Total	5'138'100	6'730'640	1'592'540	5'788'658

L'écart aux comptes 2019 pour les retraites anticipées correspond au provisionnement de 36 demandes de Rente Pont AVS (contre 33 en 2018). Les autres charges de personnel intègrent les frais engendrés pour la mise à disposition de personnel pour le remplacement de ressources internes ainsi que les intérêts moratoires payés par **imad** suite au versement de l'annuité rétroactive 2016 (voir note C2).

Note 21: Charges en lien avec les prestations

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Aide et soins	795'525	785'645	-9'881	810'058
Ergothérapie	1'200	688	-512	611
Sécurité à domicile	335'000	160'555	-174'446	224'932
Repas à domicile	5'949'260	5'784'462	-164'798	5'882'552
Repas "autour d'une table"	150'000	100'413	-49'588	118'558
Repas immeubles avec encadrement social et UATR	1'306'479	1'283'157	-23'322	1'172'143
Frais divers chez ou pour les clients	22'700	26'559	3'859	14'995
Total	8'560'165	8'141'478	-418'687	8'223'849

Les charges de matière et de sous-traitance sont en lien direct avec les prestations facturées aux clients.

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Matériel de bureau	478'200	523'929	45'729	611'875
Frais de téléphone	1'378'800	1'358'815	-19'985	1'348'103
Frais de communication	497'000	430'573	-66'427	554'262
Location outils mobiles	100'000	135'475	35'475	125'885
Maintenance logicielle	2'805'000	2'946'399	141'399	2'352'406
Charges de mobilité professionnelle	1'694'200	1'470'555	-223'645	1'229'250
Total	6'953'200	6'865'745	-87'455	6'221'781

Cette rubrique comprend l'ensemble des charges en lien avec la délivrance des prestations que ce soit la fourniture de bureau pour les équipes, les frais de téléphonie mobile pour l'organisation nomade métier, les frais de communication ainsi que la maintenance des logiciels métiers et les frais de mobilité pour les professionnels du terrain. La maintenance logicielle est en augmentation en lien avec les besoins de l'institution en matière de dématérialisation et d'évolution des logiciels métiers.

Note 22 : Matériel et Entretien

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Matériel et équipements	890'600	1'537'749	647'149	568'747
Mobilier	178'000	280'875	102'875	28'072
Installation et agencement	717'000	336'179	-380'821	459'365
Véhicules	116'000	132'247	16'247	100'679
Outils de saisie mobile	0	0	0	20'045
Logiciels non activés	56'000	0	-56'000	95'303
Total	1'957'600	2'287'050	329'450	1'272'211

Cette rubrique enregistre l'entretien et l'achat de matériel en dessous du seuil de matérialité. L'augmentation des comptes de matériel et équipement et de mobilier est en lien avec l'enregistrement de biens en charge suite à la révision des règles d'activation des biens (voir note C1).

Note 23 : Amortissement

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Amortissement en lien avec des crédits d'investissement	2'316'352	1'335'340	-981'013	1'793'380
Amortissement hors crédit d'investissement	131'275	106'687	-24'589	213'747
Désinvestissement	0	2'802'816	2'802'816	767
Total	2'447'628	4'244'842	1'797'214	2'007'894

Les amortissements sont calculés selon les taux d'amortissement tels que mentionnés dans les principes comptables et tiennent compte du montant d'investissement réalisé ainsi que des dates effectives d'acquisition. La mise en application des nouveaux critères d'activation des biens a eu pour conséquence le désinvestissement de 18'731 biens pour une valeur résiduelle de 2,8 millions de francs dont 2,6 millions de francs compensés par un produit différé d'investissement (voir note C1).

Note 24 : Charges des locaux

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Loyers et charges locatives	6'243'700	6'282'580	38'880	6'172'885
Nettoyage des locaux	749'400	777'987	28'587	738'732
Electricité	180'000	193'535	13'535	171'547
Total	7'173'100	7'254'102	81'002	7'083'164

Les charges des locaux enregistrent les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des locaux occupés par l'institution et sont en ligne avec les dépenses prévues pour l'année 2019.

Note 25 : Charges de l'administration

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Frais de poursuites	31'000	17'093	-13'907	44'215
Journaux et documentation professionnelle	38'000	49'029	11'029	36'295
Conseil d'administration et organe de révision	369'500	337'738	-31'762	273'010
Prestations administratives de tiers	1'315'000	949'345	-365'655	1'310'182
Frais informatique	0	0	0	10'000
Frais location réseau informatique	924'600	830'339	-94'261	644'182
Autres frais d'administration	296'770	256'344	-40'426	399'550
Total	2'974'870	2'439'887	-534'983	2'717'434

La rubrique « prestations administratives de tiers » enregistre des frais d'étude et conseils liés aux prestations de support de consultants externes.

Note 26 : Assurances, taxes, impôts et autres charges

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart au budget	Comptes 2018
Primes d'assurances	86'000	51'266	-34'734	52'344
Taxes et redevances	-85'000	-81'952	3'048	-110'560
Sécurité d'exploitation et surveillance	20'000	26'358	6'358	12'201
Evacuation des déchets	205'200	165'484	-39'716	154'538
Autres charges d'exploitation	28'000	47'682	19'682	37'390
Total	254'200	208'838	-45'362	145'913

La rubrique taxes et redevances enregistre le remboursement de la taxe CO2 effectué par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS).

Note 27 : Charges et produits financiers

Cette rubrique enregistre les intérêts sur les comptes courants postaux et bancaires ne faisant pas partie de la convention de cash-pooling.

Note 28 : Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont en lien, respectivement, avec des charges et produits d'exercices antérieurs.

Note 29 : Résultat des fonds affectés

Dans le respect du principe de présentation brute des opérations, les mouvements sur les fonds et donations sont comptabilisés en produits et en charges dans l'exercice.

Note 30 : Part revenant à l'Etat

L'exercice 2019 clôture le contrat de prestation 2016-2019. Les résultats cumulés étant déficitaires aucune restitution ne sera effectuée, respectant les conditions du contrat de prestations.

D. Autres engagements et divers

Engagements hors bilan

L'ensemble des employés de **imad** est affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. Après accord de l'autorité de surveillance (article 72a, LPP) et l'octroi de la garantie de l'Etat de Genève (OPP2, article 58, alinéa 1 - Loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat, B 5 22, article 9), cette caisse déroge au principe du bilan en caisse fermée, et applique un système financier mixte (capitalisation et répartition).

Ainsi, les engagements envers les employés de **imad** ne sont pas totalement couverts par leurs actifs et il en résulte un découvert technique évalué à 271,4 millions de francs au 31.12.2018 selon les dernières données disponibles fournies par la CPEG. Cet engagement n'est pas enregistré dans les comptes de l'institution conformément à la dérogation figurant à l'article 7, lettre a) du règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15).

Engagements découlant de contrats de location simple

L'institution est engagée dans divers contrats de bail et d'équipements. Les paiements futurs minimaux à effectuer au titre de ces contrats sont les suivants :

	moins d'un an	de 2 à 5 ans	plus de 5 ans
Loyers des locaux	6'499'874	11'913'754	6'605'504
Location vélos et VAE	296'530	0	0
Location véhicules	427'318	155'097	0
Location mobiles	475'736	0	0
Total	7'699'458	12'068'851	6'605'504

Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle la publication des états financiers est autorisée.